



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-neuvième session

Émirats arabes unis,

30 novembre-6 décembre 2023

Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés à bien par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités entre le 1^{er} août 2022 et le 31 août 2023. Il contient des informations sur des questions d'organisation et de procédure, notamment sur la réunion tenue pendant la période considérée. Le rapport met en avant les progrès réalisés par le Comité dans l'exécution de son plan de travail pour 2021-2024 dans les domaines prioritaires visant à : accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention ; recenser les lacunes et les besoins actuels et nouveaux en matière de capacités et recommander des moyens d'y faire face ; promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information ainsi que la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention. Le rapport s'achève par des recommandations issues des travaux effectués par le Comité pendant la période considérée.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Introduction	4
A. Mandat	4
B. Objet du rapport	4
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	4
II. Activités réalisées au cours de la période considérée	5
A. Réunion	5
B. Plan de travail pour 2021-2024	6
III. Recommandations destinées à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris	17
A. Accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités et éviter les doubles emplois	17
B. Renforcer la maîtrise par les pays en développement de la mise en place et du maintien de leurs capacités	18
C. Partager davantage les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités	19
D. Domaines potentiels de collaboration	20
E. Utilisation des informations provenant du Forum de Durban par des organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris	21
 Annexes	
I. Résultats du suivi et de l'évaluation des produits, des résultats, des incidences et de l'efficacité des activités du plan de travail du Comité de Paris sur le renforcement des capacités au cours de la période considérée	23
II. Progrès accomplis en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités au cours de la période considérée	36

Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
ATPR*	rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités
CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
GCI	groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
MENA	Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
ONG	organisation non gouvernementale
PNA	plan national d'adaptation
Programme de travail de Nairobi	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
UN CC:Learn	Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques

* Abréviation utilisée uniquement dans l'annexe I.

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de créer le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (le Comité de Paris) pour remédier aux lacunes et répondre aux besoins, actuels et nouveaux, liés à l'exécution d'activités de renforcement des capacités dans les pays en développement parties et pour intensifier encore les efforts de renforcement des capacités, notamment la cohérence et la coordination des activités menées dans ce domaine au titre de la Convention¹.
2. En application de son mandat, le Comité de Paris établit des rapports techniques annuels d'activité qu'il soumet à la COP par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et communique ces rapports aux sessions du SBI qui coïncident avec les sessions de la COP².
3. À sa vingt-cinquième session, la COP a demandé au Comité de Paris de lui rendre compte, dans son rapport technique annuel d'activité, des travaux prévus dans son plan de travail, ainsi que des progrès, des résultats, des incidences et de l'efficacité des activités figurant dans ce plan³.
4. À sa deuxième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé que le Comité de Paris concourrait également à l'Accord de Paris et a confirmé qu'il rendrait compte à la fois à la COP et à la CMA dans le cadre de son rapport technique annuel d'activité⁴.

B. Objet du rapport

5. Le présent rapport rend compte des travaux effectués par le Comité de Paris entre le 1^{er} août 2022 et le 31 août 2023.
6. La section II contient des informations sur la septième réunion du Comité de Paris et sur les progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2021-2024⁵. La section III présente les recommandations découlant de ses travaux qu'il a formulées à l'intention de la COP et de la CMA. On trouvera à l'annexe I une évaluation des produits, des résultats, des incidences et de l'efficacité des activités énoncées dans le plan de travail du Comité de Paris, y compris des activités en matière de communication et de mobilisation et, à l'annexe II, un aperçu des progrès accomplis dans l'intégration des questions de genre dans les activités du Comité.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Le SBI est invité à examiner les informations figurant dans le présent rapport. Il voudra peut-être, en particulier, étudier les recommandations énoncées dans la section III ci-après et les communiquer à la COP, à sa vingt-huitième session, et à la CMA, à sa cinquième session, pour examen et adoption, s'il y a lieu.

¹ Décision 1/CP.21, par. 71.

² Décision 2/CP.22, annexe, par. 17.

³ Décision 9/CP.25, par. 17.

⁴ Décision 3/CMA.2, par. 3 et 8.

⁵ FCCC/SBI/2020/13, annexe I.

II. Activités réalisées au cours de la période considérée

A. Réunion

1. Élection des Coprésident(e)s

8. À la septième réunion du Comité de Paris, Roberta Ianna (Italie) a été réélue à la coprésidence du Comité de Paris pour un mandat d'un an, à compter de ladite réunion. Rosibel Martínez Arriaga (Honduras) a été élue coprésidente pour un mandat d'un an, à compter de la septième réunion du Comité de Paris, en remplacement de Yongxiang Zhang (Chine)⁶.

9. Le Comité a remercié Roberta Ianna et Yongxiang Zhang pour le rôle moteur qu'elles avaient joué au cours des douze mois précédents, lui permettant ainsi de s'acquitter efficacement de sa mission.

10. On trouvera sur le site Web de la Convention la liste des membres du Comité, ainsi que la durée de leurs mandats respectifs⁷. Pour ce qui est de la composition par sexe, le Comité est actuellement composé de sept femmes (dont les deux Coprésidentes) et trois hommes, et compte deux postes vacants.

2. Délibérations

11. La septième réunion du Comité de Paris, la seule organisée au cours de la période considérée, s'est tenue du 12 au 14 juin 2023, en marge de la cinquante-huitième session des organes subsidiaires⁸. Le Comité de Paris a accueilli trois nouveaux membres dont le mandat a débuté à sa septième réunion. Celle-ci était ouverte aux Parties et aux observateurs accrédités qui s'étaient inscrits à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires. Conformément à la pratique antérieure, les représentants des organes constitués au titre de la Convention et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier ont également été invités à participer à la réunion. Les parties prenantes non inscrites ont pu suivre la retransmission en direct de la réunion.

12. Au total, 68 observateurs d'entités gouvernementales, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, d'ONG et des médias ont participé à la réunion. Les observateurs ont pu intervenir en séance et ont également eu la possibilité de soumettre des observations écrites sur tous les points de l'ordre du jour dans le cadre d'une enquête en ligne. Cette enquête était accessible pendant toute la durée de la réunion et les observateurs pouvaient formuler plusieurs observations. En outre, pour permettre une plus forte mobilisation des observateurs, le Comité de Paris a organisé tout au long de la réunion des débats en petits groupes sur différents points de l'ordre du jour, y compris un échange de vues sur les projets de recommandation que le Comité adresserait à la vingt-huitième session de la COP et à la cinquième session de la CMA pour examen.

13. La réunion a mis l'accent sur l'exécution du plan de travail du Comité de Paris pour 2021-2024. Les débats ont été structurés en fonction des trois domaines prioritaires du plan de travail : accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention ; recenser les lacunes et les besoins actuels et nouveaux

⁶ Au cours de la procédure d'élection, les Coprésidentes ont rappelé au Comité de Paris que les Parties avaient reconnu l'importance d'une représentation et d'une participation égales des femmes et des hommes dans le cadre des débats sur le climat et de l'action climatique au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, notant qu'à sa dix-huitième session la COP avait fixé pour objectif de parvenir à une représentation équilibrée des sexes dans les organes constitués en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto, et avait souligné qu'il importait de chercher à faire en sorte que les femmes participent pleinement, réellement, durablement et sur un pied d'égalité au processus de la Convention (décision 3/CP.25, y compris l'annexe, par. 5). Le Comité de Paris a donc été encouragé à œuvrer en faveur d'un équilibre femmes-hommes lors de la nomination de ses coprésident(e)s.

⁷ <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/members>.

⁸ Voir <https://unfccc.int/pccb/pccb-meetings-and-documents#eq-7> pour accéder à toute la documentation de la réunion et aux diffusions sur le Web.

en matière de capacités et recommander des moyens d'y faire face ; promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information ainsi que la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention. Pour chaque domaine prioritaire, le Comité a présenté des informations sur les travaux récents et à venir, puis a examiné et approuvé les activités prévues.

14. Le Comité de Paris a en outre passé en revue les recommandations à adresser à la vingt-huitième session de la COP et à la cinquième session de la CMA ainsi que ses efforts de suivi et d'évaluation, concernant notamment les progrès réalisés tant dans la prise en compte des questions de genre que dans la communication et la participation des parties prenantes. Le Comité a également étudié les options envisageables concernant le domaine d'intervention annuel à retenir pour 2024 et a décidé de continuer de privilégier le renforcement des capacités pour l'adaptation et les plans nationaux d'adaptation (PNA). Après la réunion, les membres sont convenus pendant la période intersessions d'apporter un appui au renforcement des capacités en matière d'adaptation, en mettant l'accent sur les lacunes et les besoins liés à l'accès à un financement pour les PNA en tant que domaine prioritaire, à mettre en œuvre en étroite coordination avec le Comité de l'adaptation, le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) et d'autres organes constitués.

15. La réunion s'est achevée avec l'élection par le Comité de Paris d'un coordonnateur pour les questions d'égalité des sexes conformément à sa norme de prise en compte des questions de genre, adoptée en 2019, et la mise à jour de la composition de ses quatre groupes de travail et de ses coordonnateurs pour les autres organes constitués, les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et les processus de la Convention, tels que l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC) et le Programme de travail de Lima relatif au genre, ce qui s'avérerait nécessaire en raison des modifications survenues dans la composition du Comité.

B. Plan de travail pour 2021-2024

16. À sa vingt-cinquième session, la COP a demandé au Comité de Paris d'élaborer un plan de travail pour la période de prorogation de son mandat sur la base des domaines et activités prioritaires figurant dans l'annexe de la décision 9/CP.25, pour examen à sa vingt-sixième session⁹.

17. Le Comité de Paris a poursuivi la mise en œuvre de son plan de travail pour 2021-2024, approuvé à la vingt-sixième session de la COP¹⁰.

1. Suivi et évaluation

18. À sa vingt-cinquième session, la COP a demandé au Comité de Paris de faire rapport sur les progrès, les résultats, les incidences et l'efficacité des activités de son plan de travail pour 2021-2024. Pour répondre à cette demande, le Comité de Paris a élaboré un cadre initial de suivi et d'évaluation, susceptible d'être revu et modifié, qui a été adopté en 2022¹¹. Ce cadre lie le mandat du Comité de Paris aux résultats de ses travaux et couvre :

a) Au niveau des produits, ceux attendus dans le cadre du plan de travail, par exemple les réunions, les manifestations, les documents techniques, les appels à contributions et le Pôle de renforcement des capacités ;

b) Au niveau des résultats, les domaines prioritaires du plan de travail et les questions transversales ;

c) Au niveau des incidences, l'efficacité opérationnelle et des indicateurs de réussite ayant trait à l'impact des travaux du Comité.

⁹ Décision 9/CP.25, par. 15.

¹⁰ Décision 12/CP.26, par. 5.

¹¹ Un document évolutif contenant une vue d'ensemble du cadre est disponible à l'adresse <http://unfccc.int/node/611245/>.

19. L'utilisation d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, ainsi que les observations des parties prenantes du Comité de Paris permettent d'identifier et de déterminer les avancées réalisées et de stimuler l'apprentissage et les progrès au fil du temps. Le cadre a été appliqué pour la première fois au suivi et à l'évaluation des activités du Comité de Paris en 2022.

20. Le secrétariat a continué d'aider le Comité de Paris à appliquer le cadre, notamment en collectant des données et des informations et en procédant à des révisions. Les principales conclusions issues du suivi et de l'évaluation sont consignées dans le présent rapport (voir annexe I).

2. Questions transversales

21. À sa vingt-deuxième session, la COP a invité le Comité de Paris à prendre en considération des questions intersectorielles comme l'égalité des sexes, les droits de l'homme et le savoir des peuples autochtones dans la gestion de son premier plan de travail¹², ce qu'il a continué de faire dans le cadre de son deuxième plan de travail. La jeunesse et l'AAC sont d'autres questions intersectorielles sur lesquelles le Comité se penche régulièrement.

22. À sa vingt-cinquième session, la COP a demandé à tous les organes constitués de continuer de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de genre dans leurs processus¹³. En appliquant sa norme de prise en compte des questions de genre, le Comité a progressé dans ce domaine, à la fois en assurant une représentation égale des femmes dans les manifestations qu'il organise et en prenant en considération les questions de genre de façon intersectorielle dans ses travaux techniques (voir annexe II).

23. À la vingt-sixième session de la COP, tous les organes constitués ont été invités à faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur la manière dont l'AAC est mise en œuvre dans leurs secteurs d'activité respectifs¹⁴. Le Comité de Paris a intégré l'AAC dans son cadre de suivi et d'évaluation au titre des questions transversales (voir annexe I) ; il inclut dans ses rapports périodiques des informations sur la mise en œuvre de l'AAC dans le cadre de son plan de travail et entend s'engager dans le processus de l'AAC par l'intermédiaire du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités (GCI) en vue de rechercher et de faire avancer des domaines de travail convergents.

3. Domaine prioritaire A : accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention

a) **Activité A.1 : compiler et examiner les activités de renforcement des capacités entreprises et prévues par les organes constitués en vertu de la Convention et de l'Accord de Paris qui mettent en œuvre de telles activités, afin d'avoir une vue d'ensemble des activités de renforcement des capacités existant dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris, et partager régulièrement cette information avec les organes constitués**

24. Le Comité de Paris a réalisé des progrès notables dans le cadre des deux activités subsidiaires de l'activité A.1. En ce qui concerne l'activité subsidiaire **A.1.1**, il a continué de faciliter les travaux du groupe de coordination informel pour appuyer la compilation et l'examen d'une présentation des activités de renforcement des capacités entreprises et prévues par les organes constitués et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et d'autres processus relevant de la Convention. Le groupe de coordination informel a continué d'offrir aux représentants de ces organes, entités et processus un cadre favorable permettant de coordonner les plans et les activités de renforcement des capacités relatifs aux changements climatiques ainsi que de partager des informations, d'accroître la cohérence des efforts engagés et de recenser les possibilités de collaboration. En août 2023, il comptait 28 membres représentant 16 organes constitués, entités fonctionnelles et processus relevant de la Convention¹⁵.

¹² Décision 16/CP.22, par. 4 a).

¹³ Décision 3/CP.25, par. 12.

¹⁴ Décision 18/CP.26, annexe, par. 6 a).

¹⁵ La liste des membres et tous les autres documents relatifs à ce groupe, notamment les documents de réunion, sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/pccb-icg>.

25. Afin d'assurer l'efficacité du groupe, le Comité de Paris, avec le concours du secrétariat, a :

a) Tenu à jour la page Web le concernant et préparé des documents pour faciliter ses travaux, y compris la liste des membres, les ordres du jour des réunions et les rapports de réunion ;

b) Organisé les quatrième et cinquième réunions du GCI, sous forme hybride, les 16 novembre 2022 (à la vingt-septième session de la COP) et 6 juin 2023 (à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires), respectivement.

26. À la quatrième réunion du GCI, des informations ont été présentées sur les efforts de coordination et de collaboration entrepris pendant la période intersessions depuis sa troisième réunion. Ces efforts comprenaient notamment : la mise en œuvre par le Comité de Paris des suggestions réalisables faites par les membres du groupe de coordination informel dans leurs réponses à une enquête réalisée au sein du groupe en 2021 ; la participation continue d'un membre du Comité de Paris aux travaux du groupe d'experts de l'action et de l'appui du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ; et la collaboration entre le Comité de Paris et les organes, entités et processus représentés au sein du GCI dans le cadre de diverses initiatives (le webinaire consacré à une séance de travail approfondi à l'occasion du Forum de Durban de 2022 et la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités, par exemple). Au cours de la réunion, le Comité exécutif de la technologie a également fait un exposé sur la promotion des capacités endogènes et il a été procédé à un examen des possibilités de coordination. En tant qu'activité conjointe pour 2023, le groupe de coordination informel a souscrit à la proposition d'un membre du GCE de produire des brochures numériques présentant les ressources disponibles en matière de renforcement des capacités parmi les organismes, entités et processus représentés au sein du GCI dans divers domaines thématiques.

27. À sa cinquième réunion, le GCI a centré ses échanges de vues sur l'élaboration des brochures numériques mentionnées au paragraphe 26 ci-dessus, notamment en faisant des observations sur les deux premiers projets de brochures qui avaient été préparés pour examen à la réunion, et a passé en revue les possibilités de coordination et de collaboration : deux membres du groupe ont réagi aux interventions de deux autres membres en présentant des propositions concrètes de conversations à prévoir à la suite de la réunion afin d'étudier les synergies et la collaboration. À sa septième réunion, le Comité de Paris a examiné les résultats de la réunion du GCI et est convenu des prochaines étapes¹⁶.

28. Au titre de l'activité subsidiaire **A.1.2** et avec le concours du secrétariat, le Comité de Paris a actualisé à deux reprises la vue d'ensemble prospective complète des activités de renforcement des capacités en cours et prévues des organes constitués et des entités fonctionnelles ainsi qu'au titre des processus représentés au sein du GCI¹⁷. Ce groupe a activement contribué à établir le document évolutif qui, comme convenu à sa première réunion, est mis à jour deux fois par an avant ses réunions. Les membres du GCI ont à nouveau reconnu combien le document était utile pour faciliter les efforts de coordination et de collaboration.

29. Les sixième et septième réunions du GCI devraient se tenir, respectivement, en même temps que la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités, au cours de la vingt-huitième session de la COP, et que la huitième réunion du Comité de Paris, lors de la soixantième session du SBI. Les ordres du jour de ces réunions seront établis entre les sessions par le Comité de Paris et communiqués à l'avance en ligne. À la demande du GCI, les réunions se tiendront sous forme hybride. Un résumé de chaque réunion sera établi et distribué après sa tenue. Les membres du GCI continueront de se concerter entre les sessions en fonction des possibilités de coordination et de collaboration déjà recensées.

¹⁶ Voir le document PCCB/2023/10 du Comité de Paris, par. 16, 17 et 19.

¹⁷ La version la plus récente de cette vue d'ensemble peut être consultée à l'adresse <https://unfccc.int/pccb-icg>.

b) Activité A.2 : adresser aux Parties des recommandations sur les moyens d'améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités et d'éviter les doubles emplois

30. En août 2022, le Comité de Paris a invité les Parties et les entités non parties à communiquer leurs vues sur l'amélioration de la cohérence et de la coordination des activités de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris. La synthèse des communications, qui comprend des exemples précis d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements, a été publiée en janvier 2023¹⁸. Elle constitue une base de connaissances pour les travaux ultérieurs du Comité de Paris sur ce sujet.

31. Le Comité de Paris a rédigé des recommandations relatives à cette activité à l'intention de la COP et de la CMA (voir sect. III.A ci-dessous), en tenant compte de la synthèse des communications mentionnée au paragraphe 30 ci-dessus et des contributions fournies par des observateurs à sa septième réunion. L'activité A.2 peut donc être considérée comme achevée pour 2023.

c) Activité A.3 : échanger et collaborer avec les organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris qui mènent des activités de renforcement des capacités, conformément à leurs mandats

32. Les trois activités subsidiaires sont en bonne voie. Pour l'activité subsidiaire **A.3.1**, qui consiste à examiner les principaux aspects de l'amélioration de la cohérence et de la coordination du renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris, le Comité de Paris a commencé à préparer une réunion technique sur ce thème qui sera organisée dans le cadre de la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités¹⁹, à la vingt-huitième session de la COP.

33. En ce qui concerne l'activité subsidiaire **A.3.2**, à savoir participer aux réunions et manifestations d'autres organes constitués ainsi que dans le contexte des processus pertinents de la Convention, le Comité de Paris a pris part ou contribué, lorsqu'il y était invité, aux manifestations et réunions ci-après au cours de la période considérée :

- a) La vingt-deuxième réunion du Comité de l'adaptation (6-9 septembre 2022)²⁰ ;
- b) La deuxième partie du Forum du CPF consacré au financement de solutions fondées sur la nature (26-28 septembre 2022), au cours de laquelle le Comité de Paris a animé un débat en groupe restreint sur les moyens de faciliter la fourniture de l'appui financier et technique et des outils nécessaires à la mise au point de solutions naturelles dans les pays en développement²¹ ;
- c) La réunion virtuelle du groupe de travail conjoint SBSTA-GIEC (25 octobre 2022) ;
- d) La huitième réunion du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (1^{er}-4 novembre 2022), au cours de laquelle le Comité de Paris a fait part des moyens par lesquels les contributions et la participation des peuples autochtones et des communautés locales peuvent enrichir ses travaux, y compris ses Pôles de renforcement des capacités et ses groupes de travail²² ;
- e) Le dialogue conjoint organisé dans le cadre de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et du Plan d'action pour l'égalité des sexes, visant à renforcer le « leadership climatique » des femmes autochtones dans le processus de la Convention (9 novembre 2022), au cours duquel le Comité de Paris a contribué à une table ronde et a évoqué la façon dont la collaboration entre les femmes issues de groupes de peuples autochtones et des communautés locales et les organes constitués peut faciliter la mise en concordance avec l'Accord de Paris tout en favorisant la résilience locale²³ ;

¹⁸ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/625388>.

¹⁹ Voir <https://unfccc.int/5CBHub>.

²⁰ Voir <https://unfccc.int/event/AC-22>.

²¹ Voir <https://unfccc.int/topics/climate-finance/events-meetings/scf-forum/2021-scf-forum/the-scf-forum-on-finance-for-nature-based-solutions-part-ii>.

²² Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/8th-meeting-facilitative-working-group-fwg>.

²³ Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/joint-dialogue-lcippgap-enhancing-indigenous-women-climate-leadership-unfccc-process>.

f) La sixième édition du Forum africain des gestionnaires territoriaux et des instituts de formation ciblant les collectivités locales (28 novembre-3 décembre 2022), où le Comité de Paris s'est exprimé sur les résultats de la vingt-septième session de la COP liés au renforcement des capacités²⁴ ;

g) La deuxième partie de la table ronde annuelle des jeunes de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones : dialogue avec les Parties et les autres parties prenantes (11 novembre 2022), au cours de laquelle le Comité de Paris a précisé comment il pouvait intégrer les résultats de ces tables rondes dans ses travaux²⁵ ;

h) La septième réunion annuelle entre le Fonds vert pour le climat et les organes constitués (11 novembre 2022), lors de laquelle le Comité de Paris a fourni des informations sur les possibilités de collaboration et de coordination avec le Fonds dans le cadre du GCI et au titre de son domaine d'intervention pour 2023 (appui au renforcement des capacités pour l'adaptation, l'accent étant mis sur les lacunes et les besoins liés à l'élaboration et à l'exécution des PNA) ;

i) La vingt-troisième réunion du Comité de l'adaptation (7-10 mars 2023), au cours de laquelle le Comité de Paris a notamment fait part de ses priorités et de ses suggestions concernant les possibilités actuelles ou envisageables en matière de collaboration²⁶ ;

j) La quatrième réunion du groupe d'experts de l'action et de l'appui du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie (24 mars 2023)²⁷ ;

k) La rencontre sur le thème « Créer un programme national d'adaptation et renforcer les capacités à long terme pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris », organisée conjointement avec le LEG et l'Institut des ressources mondiales à l'invitation du LEG, à l'occasion de l'Expo PNA de 2023 (27-30 mars 2023)²⁸ ;

l) La réunion du groupe d'évaluation chargé de sélectionner l'organisme hôte du secrétariat du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques (5 avril 2023)²⁹ ;

m) Une réunion de l'Équipe spéciale des PNA (4 mai 2023), à l'occasion de laquelle il a été décidé que le Comité de Paris ferait partie d'un certain nombre d'organes constitués invités à contribuer régulièrement aux travaux de l'Équipe spéciale³⁰ ;

n) La neuvième réunion du Groupe de facilitation (3 juin 2023), au cours de laquelle le Comité de Paris a informé les participants des activités de son réseau, l'objectif étant d'accroître le nombre d'organisations de peuples autochtones qui en font partie et de promouvoir d'autres possibilités de collaboration³¹ ;

o) La réunion organisée par le Président du SBSTA pour renforcer la collaboration entre le Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché et les organes constitués et structures institutionnelles relevant de l'Accord de Paris et/ou de la Convention ou concourant à leur application (5 juin 2023), au cours de laquelle le Comité de Paris a présenté ses travaux, y compris des domaines se prêtant à une collaboration³² ;

²⁴ Voir <https://www.uclga.org/news/sixieme-edition-du-forum-africain-des-managers-territoriaux-et-des-instituts-de-formation-ciblant-les-collectivites-territoriales-fami-6-2022-a-agadir/>.

²⁵ Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/lcipp-annual-youth-round-table-part-ii-dialogue-parties-and-other-stakeholders>.

²⁶ Voir <https://unfccc.int/event/AC-23>.

²⁷ Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/WIMExCom/Action-Support>.

²⁸ Voir <https://napexpo.org/2023/sessions/3-4-1-creating-national-adaptation-programme/>.

²⁹ Voir <https://unfccc.int/documents/628704>.

³⁰ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/AC-NAPTF>.

³¹ Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/9th-meeting-facilitative-working-group-fwg-9>.

³² Voir <https://unfccc.int/event/sbsta-chair-meeting-with-constituted-bodies/inst-arrangements-on-collaboration-with-the-gcnma>.

p) L'atelier de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones à l'intention des Parties et des organes constitués sur le thème « Transformer l'action climatique en mobilisant les peuples autochtones et les communautés locales » (7 juin 2023), auquel le Comité de Paris a contribué dans le cadre des débats (par des communications écrites, aucune des deux Coprésidentes n'ayant pu y assister), en mettant l'accent sur la façon dont les peuples autochtones et les communautés locales étaient associés à ses travaux et sur les possibilités de renforcer davantage leur participation à ses activités ;

q) Une séance consacrée aux affiches dans le cadre de la Galerie de l'AAC (12 juin 2023), qui a permis au Comité de Paris de présenter ses activités liées à l'AAC et à la jeunesse³³ ;

r) Le dialogue entre les présidents des organes constitués sur les progrès réalisés en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux de ces organes (15 juin 2023), au cours duquel le Comité de Paris a présenté les progrès accomplis à cet égard³⁴ ;

s) La première partie du dialogue sur les moyens de combler les lacunes des pays en développement concernant la capacité d'accéder au financement de l'adaptation, organisée par le Comité de l'adaptation (10 juillet 2023), au cours de laquelle le Comité de Paris a notamment communiqué des informations sur ses travaux antérieurs, en cours et prévus visant à remédier aux lacunes identifiées en matière de capacités.

34. Comme les années précédentes, cette participation a permis au Comité de Paris de suivre les activités d'autres organes et les travaux des processus de la Convention, d'établir des liens avec ses propres activités et de les approfondir ainsi que de mettre en évidence les synergies en matière de renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. En participant aux réunions et aux manifestations d'autres organes constitués et aux processus pertinents relevant de la Convention, le Comité a pu aussi fournir des contributions axées sur le renforcement des capacités aux travaux d'autres organes et aux processus de la Convention concernés, aidant ainsi à faire mieux connaître les questions clefs dans ce domaine et à promouvoir leur examen par d'autres acteurs. En diffusant des connaissances et des informations relatives au renforcement des capacités et en livrant des messages cohérents sur ce sujet, le rôle joué par le Comité peut contribuer à améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Le Comité de Paris continuera à participer ou à contribuer à des manifestations, à des réunions et aux activités de groupes d'experts sur invitation ou à la demande, selon les besoins et en fonction de son mandat et de son plan de travail.

35. Pour ce qui est des résultats attendus dans l'optique du bilan mondial de 2023 selon le plan de travail du Comité de Paris pour 2021-2024, il n'a pas été demandé ni exigé de mettre à jour le rapport de synthèse du Comité de Paris pour le volet « évaluation technique » du premier bilan mondial, publié en avril 2022³⁵. Les organes constitués n'ont pas non plus été invités à se joindre au dialogue technique sur le bilan mondial qui a eu lieu à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires.

36. En ce qui concerne l'activité subsidiaire **A.3.3**, consistant à collaborer avec les organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, selon qu'il convient, dans le domaine de la cohérence et de la coordination des activités de renforcement des capacités, une communication et une collaboration régulières et ciblées ont lieu dans le cadre des modalités établies par le Comité de Paris, dont le GCI (voir activité A.1), le Pôle de renforcement des capacités (voir activité C.3) et le réseau du Comité de Paris (voir activité C.4).

³³ Voir <https://unfccc.int/ace-gallery-2023>.

³⁴ Voir <https://unfccc.int/event/dialogue-between-the-chairs-of-constituted-bodies-on-progress-in-integrating-a-gender-perspective>.

³⁵ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/461613>.

4. Domaine prioritaire B : recenser les lacunes et les besoins, actuels et nouveaux, en matière de capacités et recommander des moyens d’y faire face

a) Activité B.1 : collaborer avec les autres organes constitués pour permettre au Comité de Paris de recueillir des informations sur la façon dont ils remédient aux lacunes et répondent aux besoins dans les domaines qui relèvent de leurs mandats et de contribuer à leurs travaux, selon qu’il conviendra

37. L’exécution de l’activité subsidiaire **B.1.1**, collecte d’informations, est en bonne voie. Le Comité de Paris est en train de rassembler des informations sur les ressources utiles en matière de renforcement des capacités dont disposent les organes, entités et processus représentés au sein du GCI sur des sujets tels que l’adaptation et la technologie.

38. Les informations recueillies seront analysées et classées, puis incluses dans les huit brochures thématiques que le groupe de coordination informel a prévu de produire dans le cadre d’une activité conjointe en 2023 (voir par. 26 et 27). Ces brochures numériques devraient être publiées à temps pour la vingt-huitième session de la COP et faire l’objet d’une séance de présentation à l’occasion de la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités.

b) Activité B.2 : poursuivre les efforts en vue de recenser les outils et méthodes servant au renforcement des capacités, et promouvoir la mise au point et la diffusion de ces outils et méthodes

39. Le premier résultat attendu au titre de cette activité au cours de la période considérée, à savoir une réunion technique sur les principaux outils et méthodes existants servant au renforcement des capacités de façon à permettre la réalisation des objectifs à long terme de l’Accord de Paris, a été effectivement atteint. De concert avec le Comité de l’adaptation et le LEG, le Comité de Paris a accueilli la réunion sur les outils et applications pour le renforcement des capacités lors de la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités, organisée en marge de la vingt-septième session de la COP. La réunion, qui s’est déroulée sous la forme d’une formation dans un espace ouvert, a attiré de nombreux participants³⁶.

40. Le résultat attendu pour 2023 est un appel lancé aux Parties et aux entités non parties à présenter des communications sur les outils et les méthodes existants servant au renforcement des capacités, qui est en passe d’aboutir. À sa septième réunion, le Comité de Paris a examiné et achevé d’établir un projet d’appel à contributions sur les outils et les méthodes permettant d’évaluer et de combler les lacunes et de satisfaire les besoins de capacités pour l’accès au financement de l’action climatique. L’appel sera publié en septembre 2023. Son thème a été choisi en vue de faciliter une collecte plus ciblée d’outils et de méthodes que celle du premier appel à contributions au titre de cette activité (B.2), qui avait été publié en 2021 et qui portait sur les outils et les méthodes de renforcement des capacités dans tous les domaines visés par l’Accord de Paris. En outre, en se concentrant sur l’accès au financement de l’action climatique, le Comité de Paris tient à attirer l’attention sur un aspect essentiel du renforcement des capacités mis en avant au paragraphe 1 de l’article 11 de l’Accord de Paris, ce qui lui permet de contribuer à l’avancement des travaux dans ce domaine capital lié aux lacunes et aux besoins en matière de capacités. La synthèse des communications sera établie et publiée au début de 2024, conformément au plan de travail du Comité de Paris.

41. Le cours en ligne d’initiation aux questions liées aux changements climatiques et aux droits de l’homme, lancé en 2021 par le Comité de Paris et le HCDH, en collaboration avec le secrétariat et avec le concours du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (l’Agence allemande de coopération internationale étant chargée de sa mise en œuvre), continue de donner de bons résultats. Destiné au grand public, ce cours de formation gratuit et adapté au rythme de chacun, hébergé sur UN CC:Learn, prévoit des modalités propres à améliorer la compréhension, la participation et l’action concernant tant les changements climatiques que les problèmes et perspectives dans le domaine des droits de l’homme. Au 8 août 2023, 23 141 participants de 187 pays s’y étaient inscrits et 6 430 certificats avaient été délivrés.

³⁶ Voir <https://unfccc.int/pccb/4CBHub/OSLDay>.

42. Le Comité de Paris a continué, à l'occasion de diverses manifestations, de promouvoir sa boîte à outils – dont la réputation est bien établie – destinée à l'évaluation des lacunes et des besoins en matière de capacités pour l'application de l'Accord de Paris et, en réponse aux multiples demandes de ses parties prenantes, s'est évertué à mobiliser des fonds pour la traduction de la boîte à outils de l'anglais vers d'autres langues de l'ONU. Grâce au généreux soutien du centre régional de collaboration (RCC) de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et de l'Asie du Sud et d'Impulsouth, membre du réseau du Comité de Paris, la boîte à outils a été diffusée en arabe, en espagnol et en français en mars 2023.

c) Activité B.3 : recueillir, examiner et partager les informations tirées de l'expérience, les meilleures pratiques et les enseignements à retenir quant aux moyens de renforcer la maîtrise par les pays en développement de la mise en place et du maintien de leurs capacités, et fournir des recommandations à ce sujet

43. L'activité subsidiaire **B.3.1** relative à la collecte, à l'examen et au partage des informations est en cours de réalisation. Le premier résultat attendu de cette activité au cours de la période considérée, à savoir le document technique sur les moyens de renforcer la maîtrise par les pays en développement de la mise en place et du maintien de capacités dans l'optique de l'action climatique, a été présenté à l'occasion d'une manifestation spéciale organisée lors de la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités³⁷. Ce document a entre-temps fait l'objet d'une large promotion dans les bulletins d'information et sur les comptes des médias sociaux des dispositifs de renforcement des capacités de la Convention et du réseau du Comité de Paris, ainsi que lors de manifestations organisées par le Comité ou son réseau et de rencontres extérieures. Le Comité a obtenu un soutien pour la traduction du document technique dans les langues de l'ONU autres que l'anglais. Grâce aux généreuses offres de traduction des membres du réseau du Comité Climate Change Africa Opportunities, Center for Environment and Development for the Arab Region and Europe et Youth Against Global Warming Honduras, les versions arabe, espagnole et française du document technique ont été publiées en août 2023. La réunion technique sur les conclusions du document technique et les travaux complémentaires éventuels – deuxième résultat attendu – se tiendra comme prévu à l'occasion de la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités.

44. Le Comité de Paris a élaboré ses recommandations relatives à cette activité subsidiaire à l'intention de la COP et de la CMA (voir sect. III.B ci-dessous) sur la base des recommandations figurant dans le document technique mentionné au paragraphe 43 ci-dessus et en tenant compte des avis et des contributions recueillis à sa septième réunion auprès de membres et d'observateurs. L'activité subsidiaire B.3.2 peut donc être considérée comme achevée pour 2023.

5. Domaine prioritaire C : promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information et la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention

a) Activité C.1 : recueillir des informations auprès des sources pertinentes, dont le Forum de Durban, sur les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir dans le domaine du renforcement des capacités et diffuser ces informations, notamment par le portail consacré au renforcement des capacités, afin de remédier aux lacunes et de répondre aux besoins liés à l'exécution d'activités de renforcement des capacités

45. Au titre de l'activité subsidiaire **C.1.1**, il a été procédé comme prévu à la collecte et à la diffusion d'informations. Un appel aux Parties et aux entités non parties à présenter des communications sur le domaine d'intervention du Comité de Paris pour 2023 a été lancé le 6 janvier 2023³⁸. Au total, 31 communications ont été reçues avant la date limite du

³⁷ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/631135>.

³⁸ Voir <https://unfccc.int/pccb-submissions-2023-focus%20area>.

28 février 2023 et deux autres l'ont été tardivement (une en avril et une en mai)³⁹. Le rapport de synthèse a été publié en mai 2023⁴⁰. Ce rapport décrit notamment les lacunes et les besoins en matière de renforcement des capacités dans 13 domaines, tels que l'accès à un appui financier, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, examine les moyens d'améliorer le renforcement des capacités existantes dans les domaines recensés et l'opportunité d'efforts nouveaux et supplémentaires de renforcement des capacités aux niveaux infranational, national et régional, et présente quelques études de cas, des bonnes pratiques, des outils et d'autres ressources utiles. Les contributions et les éléments de conclusion issus de la synthèse des informations sont utilisés dans le cadre des activités de suivi du Comité (voir les activités et activités subsidiaires C.1.2, C.2 et C.3.1).

46. En ce qui concerne le deuxième produit ou résultat attendu au titre de l'activité subsidiaire C.1.1 pour la période considérée, à savoir la diffusion d'informations et de supports de connaissances au moyen des canaux de communication du Comité de Paris et des partenaires (notamment le portail consacré au renforcement des capacités), le Comité, avec le concours du secrétariat, a maintenu sa présence en ligne sur ses pages Web. La présence du Comité de Paris dans les médias sociaux a continué d'être favorisée par le groupe chargé du renforcement des capacités au titre de la Convention sur LinkedIn, qui est administré par la sous-division du renforcement des capacités du secrétariat. Le groupe comptait 2 266 membres au 31 août 2023⁴¹. Près d'une quarantaine de mises à jour périodiques concernant les activités du Comité de Paris ont été affichées sur la plateforme au cours de la période considérée. Ces messages annonçaient les manifestations relatives au renforcement des capacités organisées par le Comité de Paris et son réseau et contenaient des informations sur les publications récentes et d'autres ressources, sur les projets en cours et sur les appels à présenter des communications. Des renseignements sur les ressources sont diffusés dans le bulletin d'information du réseau du Comité⁴² (voir activité subsidiaire C.4.2). En outre, le Comité utilise les canaux de communication des partenaires, notamment ceux de son réseau, pour accroître la portée et l'efficacité de ses activités. Au cours de la période considérée, plus de 40 canaux de communication de partenaires (détenus à 80 % par des membres du réseau) ont été mis à profit, y compris des bulletins d'information publiés par des entités et dans le cadre de processus relevant de la Convention (par exemple, les centres de collaboration régionale, l'équipe chargée des questions de genre et le Programme de travail de Nairobi), afin de renforcer la portée des activités et des produits phares du Comité. Celui-ci continuera de collecter et de diffuser des informations et des supports de connaissances relatifs au renforcement des capacités, en s'appuyant sur ses stratégies en matière de communication et de collaboration avec les parties prenantes.

47. Dans le cadre de l'activité subsidiaire C.1.2, le Comité a été invité par le secrétariat à faire un exposé liminaire lors du douzième Forum de Durban sur le renforcement des capacités, qui s'est tenu le 7 juin 2023, sur le thème des possibilités et des difficultés liées au renforcement des capacités pour l'élaboration et l'exécution des PNA. À sa septième réunion, le Comité de Paris a passé en revue les résultats et les messages clefs du Forum en vue de s'assurer qu'il en est tenu compte dans ses activités, y compris ses recommandations à la COP et à la CMA. Le Comité de Paris a commencé à préparer le webinaire d'approfondissement du Forum de Durban de 2023, qui se tiendra en octobre 2023 et qui traitera plus en détail certains des sujets et des résultats du douzième Forum, en tirant parti, entre autres, de la synthèse des communications sur le domaine d'intervention du Comité pour 2023 (voir activité subsidiaire C.1.1) et des compétences disponibles au sein de son réseau. Le Comité de Paris prévoit d'organiser une Journée du Comité pour les PNA, mettant en avant son domaine d'intervention de 2023, lors de la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités.

³⁹ Toutes les communications sont disponibles à l'adresse https://unfccc.int/topics/capacity-building/resources/submissions-to-the-paris-committee-on-capacity-building-pccb#__23-PCCB-focus-area-Capacity-building-support-for-adaptation.

⁴⁰ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/628026>.

⁴¹ Voir <https://www.linkedin.com/groups/12550724/>.

⁴² Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/pccb-network/activities-pccb-network/pccb-network-newsletters>.

48. En ce qui concerne l'activité subsidiaire **C.1.3**, le Comité a continué d'utiliser régulièrement le portail consacré au renforcement des capacités pour faire connaître les ressources disponibles. Il avait fait parvenir au secrétariat dans un rapport antérieur des orientations détaillées concernant les moyens d'améliorer encore le portail⁴³, que le secrétariat prend en considération pour le mettre à jour.

- b) Activité C.2 : fournir aux Parties des recommandations sur : 1) les moyens de partager davantage, entre organismes concernés relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités ; 2) d'éventuels domaines de collaboration avec les organismes dont les travaux intéressent le Comité de Paris et son plan de travail, dans le cadre de leurs mandats ; et 3) des possibilités pour les organismes qui relèvent ou non de la Convention et de l'Accord de Paris d'utiliser les informations provenant du Forum de Durban**

49. Le Comité de Paris a formulé des recommandations relatives à cette activité à l'intention de la COP et de la CMA (voir sect. III.C à E ci-dessous) en tenant compte des interventions et des recommandations faites par les parties prenantes, les participants à ses activités et les observateurs présents à sa septième réunion, ainsi que de sa propre expérience en matière de partage de bonnes pratiques, d'expériences et d'enseignements (activité subsidiaire C.2.1), des résultats des travaux menés par le GCI au cours de la période considérée (activité subsidiaire C.2.2) et des messages essentiels ressortant des débats du douzième Forum de Durban (activité subsidiaire C.2.3). L'activité subsidiaire C.2 peut donc être considérée comme achevée pour 2022.

- c) Activité C.3 : organiser les réunions annuelles du Pôle de renforcement des capacités**

50. La quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités a eu lieu du 9 au 16 novembre 2022 parallèlement à la vingt-septième session de la COP (**activité subsidiaire C.3.1**). Avant cette réunion (le 1^{er} septembre 2022), le Comité de Paris a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation des séances qui se tiendraient à cette occasion. Plus de 200 propositions avaient été reçues à la fin du délai fixé (23 septembre 2022) et 56 organisations ont été retenues. Celles-ci ont organisé 48 séances au cours de sept journées thématiques, qui ont attiré 3 500 visiteurs, en personne ou virtuellement. Un compte rendu complet contenant des informations et des statistiques détaillées sur la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités et les principaux résultats obtenus a été publié en février 2023⁴⁴.

51. En ce qui concerne la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités, le Comité, à sa septième réunion, a examiné un projet de note de réflexion sur ce sujet et a décidé d'ouvrir l'appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation de séances entre le 21 août et le 1^{er} septembre 2023. Pour que des questions intersectorielles soient intégrées dans le programme de la réunion du Pôle, le Comité poursuivra la pratique établie en 2021 et qui s'est révélée efficace, à savoir inviter des experts extérieurs spécialisés dans ces domaines à faire partie du comité directeur du Pôle. Outre des experts des questions liées au genre, à la jeunesse, aux peuples autochtones, aux droits de l'homme et à l'AAC, un spécialiste des modalités interactives sera invité pour la première fois.

52. Les autres travaux liés à cette activité prévus en 2023 comprennent l'organisation de deux réunions techniques, l'une sur la cohérence et la coordination du renforcement des capacités et l'autre sur le document technique relatif aux moyens d'améliorer la maîtrise par les pays en développement de la mise en place et du maintien de leurs capacités (voir activités subsidiaires A.3.1 et B.3.1), et la Journée du Comité pour les PNA (voir activité subsidiaire C.1.2), qui se dérouleront toutes lors de la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités, ainsi que l'élaboration d'un rapport de synthèse sur celle-ci (voir activité subsidiaire C.3.2) assorti d'enseignements à retenir et de recommandations pour les futures réunions du Pôle.

⁴³ Voir le document FCCC/SBI/2019/13, par. 44.

⁴⁴ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/626647>.

d) Activité C.4 : promouvoir la participation stratégique des parties prenantes, notamment par des activités de communication ciblées inscrites dans le plan de travail, afin de stimuler les échanges en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et régional, y compris dans le cadre des semaines régionales du climat, selon qu'il conviendra, et sous réserve de la disponibilité de ressources

53. En ce qui concerne les résultats de l'activité subsidiaire **C.4.1**, le Comité de Paris a conclu sa série de dialogues thématiques régionaux de 2022 sur les capacités nécessaires à l'intégration horizontale et verticale des CDN par une manifestation organisée le 31 août 2022 pendant la Semaine africaine du climat⁴⁵. Cette manifestation a permis d'examiner l'état actuel de l'intégration horizontale et verticale des CDN des États d'Afrique et le rôle du renforcement des capacités dans ce contexte. Elle a mis en lumière les lacunes en matière de formation et de gestion des connaissances et montré qu'il fallait renforcer les capacités institutionnelles. La nécessité de prendre en compte les questions de genre et l'inclusion dans les politiques découlant des CDN a également été soulignée et, à cet égard, plusieurs études de cas et bonnes pratiques ont été communiquées.

54. Le Comité de Paris, s'alignant sur le domaine d'intervention retenu pour 2023, a choisi le renforcement des capacités pour les stratégies de mise en œuvre des CDN comme thème de sa série de dialogues thématiques régionaux pour les semaines régionales du climat de 2023. Le premier dialogue de cette nouvelle série a eu lieu le 6 septembre 2023 pendant la Semaine africaine du climat. Trois autres manifestations sont en cours de préparation et se dérouleront lors des semaines régionales du climat de 2023 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique, et la région MENA⁴⁶.

55. Le réseau du Comité de Paris (activité subsidiaire **C.4.2**) comptait 382 membres au 31 août 2023, soit une augmentation de plus de 28 % par rapport à la période précédente. Il joue un rôle déterminant dans les travaux du Comité, notamment en ce qui concerne les activités relevant de ce domaine prioritaire. Le réseau collecte et diffuse des informations relatives au renforcement des capacités dans des bulletins d'information publiés deux fois par mois (en rapport avec l'activité subsidiaire C.1.1). Au cours de la période considérée, il a : publié le rapport sur l'évaluation de la phase pilote du réseau du Comité de Paris⁴⁷ et organisé une manifestation en présentiel à l'occasion de la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités afin de présenter les conclusions du rapport et d'échanger des vues sur ce sujet ; publié le troisième rapport annuel sur les activités réalisées de mai 2021 à avril 2023⁴⁸ ; organisé le 25 avril 2023 sa quatrième réunion, à laquelle ont assisté 54 participants de 38 organisations membres ; accueilli 10 rencontres organisées par des membres ; publié 4 épisodes de récits en podcast consacrés au renforcement des capacités ; lancé la campagne d'envoi de cartes postales ; et encouragé la collaboration stratégique avec les parties prenantes, par exemple au niveau régional (en rapport avec l'activité subsidiaire C.4.1). D'autres activités sont en préparation et seront annoncées sur les pages Web du réseau.

56. Le Comité de Paris entend associer étroitement les membres du réseau aux dialogues thématiques régionaux lors des semaines régionales du climat de 2023 et à la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités (activité C.3). Plus de la moitié des séances de la quatrième édition ont été organisées par des membres du réseau et certains ont participé en qualité d'experts extérieurs aux travaux du comité directeur du Pôle, pratiques qui devraient se poursuivre pour la cinquième édition.

57. À la septième réunion du Comité de Paris, des conclusions ont été tirées de l'évaluation de la phase pilote de son réseau et le Comité est convenu 1) d'organiser un événement phare annuel du réseau (sous forme hybride) en marge des sessions de la COP ; et 2) d'augmenter la production du réseau en matière de communication et de sensibilisation afin d'améliorer l'inclusivité et la participation.

⁴⁵ Voir <https://unfccc.int/pccb/regional-activities>.

⁴⁶ Voir <https://unfccc.int/climate-action/regional-climate-weeks>.

⁴⁷ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/624545>.

⁴⁸ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/627928>.

58. Les décisions prises pendant la période intersessions par le Comité de Paris concernant son réseau seront examinées à sa huitième réunion et des informations sur ce sujet seront fournies dans le rapport technique d'activité pour 2024.

III. Recommandations destinées à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

59. Le Comité de Paris doit formuler des recommandations concernant plusieurs de ses domaines d'activité⁴⁹. Selon son plan de travail pour 2021-2024, il est prévu qu'il fournisse des recommandations à la COP et/ou à la CMA, selon qu'il conviendra, dans le cadre des activités et activités subsidiaires A.2, B.3.2 et C.2. On trouvera dans la présente section les recommandations formulées au cours de la période considérée.

A. Accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités et éviter les doubles emplois

60. Compte tenu du domaine prioritaire A de son plan de travail, le Comité de Paris a poursuivi ses travaux visant à accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au cours de la période considérée, notamment en aidant son réseau et le GCI à s'acquitter de leurs fonctions et en établissant un rapport de synthèse des communications des Parties et des entités non parties sur les expériences, les meilleures pratiques et les enseignements à retenir dans ce domaine. Sur la base des résultats de ces activités ainsi que des contributions reçues d'observateurs à sa septième réunion, le Comité recommande que la COP et la CMA encouragent les Parties à :

a) Mettre davantage l'accent sur la nécessité de recenser les activités de renforcement des capacités aux niveaux national et infranational pour une coordination efficace des efforts déployés dans ce domaine ;

b) Déterminer ou renforcer le rôle des institutions nationales spécialisées et la pertinence des dispositifs liés aux changements climatiques, tels que les organes nationaux de coordination et les politiques et stratégies nationales générales dans ce domaine, afin de coordonner efficacement l'action climatique et les efforts de renforcement des capacités connexes ;

c) Mettre en place des cadres juridiques favorisant le partage des données et la coordination entre toutes les parties concernées, gouvernementales ou non gouvernementales, ou renforcer ceux qui existent ;

d) Affecter des ressources suffisantes aux efforts de coordination visant à accroître la cohérence des activités de renforcement des capacités aux niveaux national et infranational ;

e) Étoffer les capacités institutionnelles et opérationnelles des entités chargées de la question des changements climatiques et la capacité fonctionnelle des dispositifs pertinents aux niveaux national et infranational afin de coordonner efficacement les mesures de renforcement des capacités dans ce domaine ;

f) Améliorer le suivi des actions climatiques et des actions liées au développement de façon à concevoir des mesures ciblées de renforcement des capacités et à éviter les doubles emplois ;

g) Suivre les progrès, l'efficacité et l'impact des efforts de renforcement des capacités à l'aide d'indicateurs ou de paramètres de mesure techniques ou non, quantitatifs et qualitatifs, et promouvoir la collecte de données régulières et fiables en tant que base d'interventions efficaces en matière de renforcement des capacités ;

⁴⁹ Décision 9/CP.25, annexe.

h) Créer des possibilités d'échange d'informations entre les prestataires de services de renforcement des capacités et les agents de réalisation, par exemple à l'occasion de réunions de coordination organisées sous l'égide d'un organe gouvernemental national, pour réduire les doubles emplois et accroître la cohérence des activités, tout en permettant le partage des enseignements à retenir ;

i) Promouvoir la coopération entre les acteurs du monde universitaire et de la recherche et les pouvoirs publics afin d'améliorer la cohérence et la coordination des efforts de renforcement des capacités.

B. Renforcer la maîtrise par les pays en développement de la mise en place et du maintien de leurs capacités

61. Dans le cadre de l'activité B.3 du domaine prioritaire B de son plan de travail, le Comité de Paris a publié un document technique sur les moyens permettant aux pays en développement de mieux s'approprier le renforcement et le maintien de leurs capacités pour l'action climatique et a présenté ce document à la vingt-septième session de la COP. Faisant écho aux recommandations figurant dans le document technique, le Comité de Paris recommande à la COP et à la CMA :

a) D'encourager toutes les Parties à :

i) Promouvoir l'évaluation des besoins de renforcement des capacités aux niveaux national, infranational et local, en s'inspirant des démarches concluantes retenues pour l'évaluation des besoins technologiques et l'élaboration de plans d'action pour la technologie, et en veillant à ce que de telles évaluations contribuent à faire comprendre l'ensemble des besoins internes de renforcement des capacités liés à la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans climatiques nationaux ainsi qu'à définir des stratégies pour répondre aux besoins recensés ;

ii) Appliquer une approche multipartite à l'égard du renforcement et du maintien des capacités en associant – aux niveaux national, infranational et local – un large éventail de Parties et d'entités non parties, notamment des acteurs du monde universitaire, de la société civile, des groupes issus de peuples autochtones, de la jeunesse et du secteur privé, à l'évaluation des besoins de capacités et aux processus de conception, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des activités de renforcement des capacités sur la base des besoins et des lacunes recensés ;

iii) Favoriser le soutien politique en mettant en évidence les retombées positives du renforcement des capacités pour l'action climatique, y compris les retombées d'ordre financier qui découlent, par exemple, d'une résilience accrue, des économies réalisées grâce à l'application d'approches économes en ressources, et des revenus engendrés par les marchés internationaux du carbone ;

iv) Mettre au point des activités de renforcement des capacités à long terme en abandonnant les approches fondées sur des projets au profit d'approches par programme qui visent à devenir autosuffisantes, et veiller à ce que le renforcement des capacités au niveau individuel soit complété par un renforcement des capacités au niveau institutionnel et systémique qui se concentre sur la mise en œuvre de la CDN et du PNA du pays ;

v) Renforcer les réseaux de connaissances, les plateformes, les communautés de pratique et le soutien entre pairs aux niveaux international, régional et national, notamment en s'assurant que les ressources nécessaires sont disponibles et en reproduisant, y compris par le biais de la coopération Sud-Sud, les réseaux et plateformes qui ont fait leurs preuves dans les régions ou sur des sujets pour lesquels de tels réseaux et plateformes n'existent pas encore ;

vi) Améliorer l'accès aux compétences disponibles en mettant à profit et en étoffant les capacités locales et les connaissances des peuples autochtones et en établissant des fichiers nationaux et régionaux d'experts des questions pertinentes en collaboration avec les institutions universitaires locales, qui pourraient également être chargées de gérer ces fichiers ;

vii) Élaborer des systèmes et des mécanismes d'incitation, conformément aux priorités nationales et en tenant compte de la situation de chaque pays, afin de maintenir les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, notamment en améliorant les conditions de travail des experts nationaux ;

viii) Accroître la coordination entre les prestataires de services de renforcement des capacités des pays développés et les bénéficiaires des pays en développement pour que les modalités de renforcement des capacités soient raisonnables, cohérentes et porteuses de transformation, sachant que la diffusion d'informations sur l'appui disponible en la matière est efficace pour pouvoir accéder à un tel appui et que les procédures de demande et de notification ne sont pas, en l'espèce, excessivement lourdes ;

b) D'encourager les pays développés parties à s'assurer que l'action climatique bénéficie d'un financement suffisant pour les programmes autonomes de renforcement des capacités aux niveaux national, infranational et local et que ce financement est accessible à la fois aux Parties et aux entités non parties ;

c) D'encourager les pays développés parties et les organisations multilatérales à fournir un appui spécifique et prévisible à long terme pour consolider, dans les pays en développement, les dispositifs institutionnels qui peuvent faciliter le renforcement des capacités dans les différents domaines de l'adaptation et de l'atténuation, y compris les dispositifs nationaux qui soutiennent les travaux du Comité de Paris, et à veiller à ce que les orientations recommandées et les supports de connaissances du Comité soient diffusés aux niveaux national, infranational et local dans les pays en développement.

C. Partager davantage les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités

62. Le partage des bonnes pratiques, des expériences et des enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris est une fonction essentielle du Comité de Paris dans ses trois domaines prioritaires et, à cet égard, le Comité rappelle les recommandations qu'il a adressées à la COP et à la CMA en 2021 et 2022 et qui restent valables⁵⁰. Sur la base des travaux effectués au cours de la période considérée, le Comité recommande que la COP et la CMA encouragent les Parties à :

a) Constituer et entretenir des communautés de pratique par le biais de réseaux autonomes à tous les niveaux en créant un espace d'apprentissage collégial et de partage des connaissances entre les praticiens du renforcement des capacités, les Parties et les entités non parties ;

b) Intégrer les connaissances locales et traditionnelles et les données d'expérience dans les activités de renforcement des capacités en matière de changements climatiques et promouvoir les bonnes pratiques, l'expérience et les enseignements à retenir d'une telle intégration ;

c) Associer davantage les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur au partage des pratiques d'apprentissage et à une meilleure sensibilisation aux activités de renforcement des capacités dans le domaine climatique ;

⁵⁰ Figurant dans les rapports techniques annuels d'activité de 2021 (FCCC/SBI/2021/10, par. 76) et 2022 (FCCC/SBI/2022/14, par. 60) respectivement.

d) Favoriser des modalités innovantes d'échange de bonnes pratiques, d'expériences et d'enseignements, y compris des méthodes participatives telles que la technologie de l'espace ouvert⁵¹ ;

e) Promouvoir le portail consacré au renforcement des capacités et en appuyer l'amélioration continue en faisant régulièrement parvenir des ressources nouvelles ou mises à jour, telles que des outils, des manuels, des cours de formation et d'apprentissage en ligne, ainsi que des études de cas de projets ;

f) Participer aux forums mondiaux sur le renforcement des capacités, tels que le Forum de Durban et le Pôle de renforcement des capacités, et les mettre à profit pour accroître la collaboration et la mise en réseau de façon à diversifier et enrichir le renforcement des capacités et à permettre le transfert d'informations et de connaissances ;

g) Envisager de rejoindre et de promouvoir le réseau du Comité de Paris afin de consolider les capacités collectives et d'améliorer la cohérence et la coordination des efforts de renforcement des capacités grâce au partage des bonnes pratiques, des expériences et des enseignements à retenir ;

h) Continuer de partager avec le Comité de Paris les bonnes pratiques, les données d'expérience et les enseignements tirés en matière de renforcement des capacités afin qu'il les examine et les diffuse, notamment en participant au réseau et aux activités du Comité, en répondant à ses appels à présenter des communications et en transmettant des informations au groupe du renforcement des capacités au titre de la Convention sur LinkedIn.

D. Domaines potentiels de collaboration

63. S'appuyant sur les travaux du groupe de coordination informel, le Comité de Paris recommande, en ce qui concerne les éventuels domaines de collaboration avec les organismes dont les travaux sont pertinents pour le Comité et son plan de travail, dans le cadre de leurs mandats, que la COP et la CMA invitent les Parties à :

a) Continuer de suivre les travaux du GCI et d'examiner les rapports de ses réunions en prenant note de la collaboration mise en œuvre ou prévue à la suite de ses efforts de coordination, et tenir compte des conclusions et des recommandations qui découlent de la collaboration des membres du GCI en engageant leurs propres activités de renforcement des capacités, selon les besoins ;

b) Examiner la vue d'ensemble prospective des activités et des plans de renforcement des capacités des organes, des entités et des processus représentés au sein du GCI, qui est régulièrement mise à jour, et demander aux membres du GCI de collaborer à des activités spécifiques, selon les besoins ;

c) Continuer de promouvoir l'intensification des efforts faits pour accroître la cohérence et la collaboration dans les activités ayant pour objet de combler les lacunes et de répondre aux besoins des pays en développement en matière de capacités tant dans le cadre des organes et entités compétents que des processus relevant de la Convention et de l'Accord de Paris ;

d) Prendre note des activités de collaboration en cours ou prévues proposées par le GCI ou identifiées dans le cadre de ses travaux, consistant notamment pour le Comité de Paris à :

i) Prendre l'initiative de produire – et publier à la vingt-huitième session de la COP – des brochures numériques sur divers domaines thématiques qui présentent et font connaître les ressources élaborées en matière de renforcement des capacités par des organismes et des entités et dans le cadre des processus représentés au sein du GCI ;

ii) Contribuer aux travaux de l'Équipe spéciale des PNA ;

⁵¹ Pour plus d'informations, voir <https://openspaceworld.org/wp2/explore/>.

- iii) Créer, en collaboration avec le CPF, un espace permettant aux organes compétents d'échanger des vues et de donner des conseils sur la manière dont les entités fonctionnelles du Mécanisme financier peuvent améliorer les services de renforcement des capacités qu'elles fournissent aux pays en développement et aux autres parties concernées ;
 - iv) Continuer de participer au groupe d'experts de l'action et de l'appui du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;
 - v) Contribuer à diverses activités du Groupe de facilitation prévues dans son plan de travail, y compris sa série d'ateliers de formation annuels ;
 - vi) Continuer de solliciter auprès du Groupe de facilitation des orientations quant à l'intégration des connaissances des peuples autochtones dans ses activités ;
 - vii) Continuer d'exploiter les possibilités de collaboration avec le Comité de l'adaptation, le LEG et d'autres organes compétents dans l'exécution de ses travaux sur le domaine d'intervention de 2023, y compris pour ses dialogues thématiques régionaux et la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités ;
- e) Noter que le domaine d'intervention retenu par le Comité de Paris pour 2024, à savoir l'appui au renforcement des capacités pour l'adaptation, mettant l'accent sur les lacunes et les besoins liés à l'accès au financement des PNA, a été choisi et sera mis en œuvre en étroite concertation et en collaboration avec le Comité de l'adaptation, le LEG et les organes constitués.

E. Utilisation des informations provenant du Forum de Durban par des organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris

64. Rappelant les principaux messages à retenir des débats du douzième Forum de Durban, le Comité de Paris recommande, en ce qui concerne l'utilisation des informations issues du Forum par des organes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, que la COP et la CMA encouragent ces organes à :

- a) Appuyer l'application d'approches systémiques, associant un large éventail d'acteurs, pour surmonter les obstacles à l'élaboration et à l'exécution des PNA, ainsi que la mise en place de systèmes financiers décentralisés pour aider à canaliser le financement de l'action climatique vers les collectivités locales ;
- b) Soutenir l'évaluation des besoins en capacités tout au long du processus du PNA en consultant les parties prenantes sur les moyens de répondre à l'évolution des besoins ;
- c) Accroître la quantité de données cohérentes et de qualité disponibles sur l'adaptation en instaurant des partenariats entre les parties prenantes des secteurs public et privé et en favorisant la prise en compte des informations communiquées au sujet de l'adaptation dans des cadres plus larges d'établissement de rapports au niveau national ;
- d) Promouvoir à la fois l'intégration de mesures d'alerte précoce et de préparation dans les PNA et la mise en concordance des PNA avec les engagements nationaux pris au titre de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) afin de réduire les risques de catastrophe ;
- e) Renforcer la bonne gouvernance pour accroître la résilience climatique en associant les autorités locales et nationales et les autres parties concernées, y compris les communautés et les groupes vulnérables, au processus des PNA et en évaluant les structures de gouvernance à l'aide d'outils appropriés ;
- f) Promouvoir l'inclusion des femmes, y compris des femmes autochtones, dans le processus des PNA et la prise en compte de leur expérience vécue pour que les mesures d'adaptation donnent de meilleurs résultats ;

g) Faciliter une action efficace en matière d'adaptation et des résultats plus équitables en renforçant la capacité des pays en développement d'élaborer des projets pouvant être financés et d'obtenir des ressources financières, et en établissant des structures de gouvernance appropriées, notamment pour faire en sorte que le suivi, l'évaluation et l'apprentissage soient à la fois performants, inclusifs et favorables à l'égalité des sexes ;

h) Appliquer des indicateurs de résultats pour évaluer les progrès accomplis dans l'exécution des PNA et dans la prise de décisions relatives à l'adaptation, tant au niveau de la communauté que des autorités nationales et infranationales.

Annexe I

Résultats du suivi et de l'évaluation des produits, des résultats, des incidences et de l'efficacité des activités du plan de travail du Comité de Paris sur le renforcement des capacités au cours de la période considérée

[Anglais uniquement]

1. In line with the framework developed for monitoring and evaluating implementation of the 2021–2024 workplan of the PCCB, this annex provides an overview of the results of PCCB activities at the output, outcome and impact level. The findings will inform future work of the PCCB towards fulfilling its mandate and serve as a baseline for monitoring progress over the coming years. Where necessary, the PCCB will adjust the framework, including the indicators and targets, to reflect emerging learnings, available information and specific circumstances.

I. Outputs

2. Table 1 summarizes the outputs of the work undertaken by the PCCB in 2021–2023, mirroring the structure provided in the monitoring and evaluation framework. The PCCB is on track to deliver the outputs envisioned in its 2021–2024 workplan. Results of the delivery of forthcoming outputs in 2023 will be reported in the next annual technical progress report.

Table 1

Overview of outputs in 2021–2023 under the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Deliverables</i>	<i>Outputs in 2021</i>	<i>Outputs in 2022</i>	<i>Outputs up until August 2023</i>	<i>Forthcoming outputs in 2023</i>	<i>Targeted number of outputs by 2024</i>
Events	Six outputs: Technical session on coherence and coordination of capacity-building (A.3.1) Durban Forum follow-up webinar (C.1.2) Thematic day on the 2021 PCCB focus area (C.1.2) Three regional thematic dialogues at regional climate weeks (C.4.1)	Seven outputs: Webinar on the PCCB synthesis report as an input to the global stocktake (A.3.2) Webinar on the PCCB toolkit (B.2) Technical session on tools and methodologies for implementing capacity-building (B.2) Durban Forum follow-up webinar (C.1.2) Thematic day on the 2022 PCCB focus area (C.1.2) Two regional thematic dialogues at regional climate weeks (C.4.1)	No outputs	Eight outputs: Technical session on coherence and coordination of capacity-building (A.3.1) Technical session on the technical paper on enhancing developing country ownership of building and maintaining capacity (B.3.1) Durban Forum follow-up webinar (C.1.2) Thematic day on the 2023 PCCB focus area (C.1.2) Four regional thematic dialogues at regional climate weeks (C.4.1)	22

<i>Deliverables</i>	<i>Outputs in 2021</i>	<i>Outputs in 2022</i>	<i>Outputs up until August 2023</i>	<i>Forthcoming outputs in 2023</i>	<i>Targeted number of outputs by 2024</i>
Calls for submissions and expressions of interest	<p>Four outputs:</p> <p>Call for submissions on the 2021 PCCB focus area (C.1.1)</p> <p>Call for submissions on tools and methodologies for implementing capacity-building (B.2)</p> <p>Call for submissions on developing country ownership of capacity-building (B.3)</p> <p>Call for expressions of interest for the 3rd Capacity-building Hub (C.3)</p>	<p>Three outputs:</p> <p>Call for submissions on the 2022 PCCB focus area (C.1.1)</p> <p>Call for expressions of interest for the 4th Capacity-building Hub (C.3)</p> <p>Call for submissions on coherence and coordination of capacity-building (A.2)</p>	<p>Two outputs:</p> <p>Call for submissions on the 2023 PCCB focus area (C.1.1)</p> <p>Call for expressions of interest for the Capacity-building Hub (C.3)</p>	<p>One output:</p> <p>Call for submissions on tools and methodologies (B.2)</p>	12
Policy recommendations	<p>One output:</p> <p>Set of policy recommendations contained in the 2021 ATPR (related to A.2 and C.2)</p>	<p>One output:</p> <p>Set of policy recommendations contained in the 2022 ATPR (related to B.3 and C.2)</p>		<p>One output:</p> <p>Set of policy recommendations contained in the 2023 ATPR (related to A2, B.3 and C.2)</p>	4
Technical documents	<p>One output:</p> <p>Synthesis of submissions on the 2021 PCCB focus area (C.1.1)</p>	<p>Five outputs:</p> <p>Synthesis report as an input to the global stocktake (A.3.2)</p> <p>Synthesis report of submissions on tools and methodologies (B.2)</p> <p>Toolkit (B.2 – delayed activity from 2021)</p> <p>Technical paper on enhancing developing country ownership of building and maintaining capacity (B.3.1)</p> <p>Synthesis report of submissions on the 2022 PCCB focus area (C.1.1)</p>	<p>Eight outputs:</p> <p>Synthesis report of submissions on improving coherence and coordination of capacity-building (A.2)</p> <p>Three translated versions of the PCCB toolkit (Arabic, French and Spanish) (B.2)</p> <p>Synthesis report of submissions on the 2023 PCCB focus area (C.1.1)</p> <p>Three translated versions of the technical paper on enhancing developing country ownership of building and maintaining capacity (Arabic, French and Spanish) (B.3.1)</p>	<p>No outputs</p>	8

<i>Deliverables</i>	<i>Outputs in 2021</i>	<i>Outputs in 2022</i>	<i>Outputs up until August 2023</i>	<i>Forthcoming outputs in 2023</i>	<i>Targeted number of outputs by 2024</i>
Capacity-building Hub	One output: 3 rd Capacity-building Hub (C.3)	Two outputs: 3 rd Capacity-building Hub summary report (C.3) 4 th Capacity-building Hub (C.3)	One output: 4 th Capacity-building Hub summary report (C.3)	One output: 5 th Capacity-building Hub (C.3)	8
Outputs under the ICG (PCCB-led activities only)	Six outputs: Forward-looking overview of capacity-building activities (A.1.2) Two meetings and two summary reports (A.1.1) Survey of ICG members on efforts to address capacity-building gaps and needs (B.1)	Seven outputs: Two meetings and two summary reports (A.1.1) Two updates to the forward-looking overview of capacity-building activities (A.1.2) Synthesis report on the gaps and needs survey (B.1)	Three outputs: Meeting and summary report (A.1.1) Updated forward-looking overview of capacity-building activities (A.1.2)	Five outputs: Meeting to take place at COP 28 and summary report (A.1.1) Updated forward-looking overview of capacity-building activities (A.1.2) ICG evaluation report (A.1.1) ICG e-booklets (B.1)	21
Outputs under the PCCB Network (PCCB-led activities only)	Two outputs: Annual meeting and annual report (C.4.2)	Four outputs: Annual meeting and annual report (C.4.2) In-person flagship event at COP 27 Report on the evaluation of the PCCB Network pilot phase	Two outputs: Annual meeting and annual report (C.4.2)	One output: In-person flagship event at COP 28	9
Communications and stakeholder engagement activities	One output: Annual review report	One output: Annual review report	One output: Annual review report		4

Note: (Sub)activity numbers are shown in parentheses.

II. Outcomes

3. This section describes the findings from applying the monitoring and evaluation framework for assessing the outcomes under the three priority areas of the PCCB workplan and those related to cross-cutting issues. A forward-looking plan of action is provided for each area in order to ensure that desirable performance is maintained and interventions are made where improvements are needed.

A. Enhancing coherence and coordination of capacity-building under the Convention and the Paris Agreement with a focus on avoiding duplication of efforts

4. Table 2 summarizes key outcomes of PCCB activities across its workplan towards enhancing coherence and coordination of capacity-building efforts. As evidenced by the range of activities undertaken and stakeholders engaged, the PCCB continued to make measurable progress towards fulfilling this priority area of work, including through

collaboration with bodies under and outside the Convention that engage in activities related to capacity-building. The PCCB will continue to take advantage of its convening role and make use of engagement modalities such as the ICG and the PCCB Network towards maintaining its performance and achieving the expected outcomes in the coming years.

Table 2

Outcomes of work under priority area A of the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Indicator</i>	<i>August 2022 to August 2023</i>	<i>Target for 2024</i>
Number and type of collaborative efforts led or convened by the PCCB across workplan activities	<p>The PCCB used its convening power to foster collaborative efforts aimed at more effective and coherent capacity-building, including by:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaborating with bodies and entities and under processes represented in the ICG, such as by organizing a joint event with the AC and the LEG at the 4th Capacity-building Hub and hosting with the CTCN and the TEC the 2022 Durban Forum Deep Dive webinar; - Hosting joint events and activities, such as 48 sessions and seven thematic days at the 4th Capacity-building Hub; one thematic dialogue at a regional climate week, which included contributions from PCCB Network members and 10 member-led joint workshops under the PCCB Network; - Hosting two ICG meetings to explore the potential for coordination and collaboration in capacity-building-related activities; - Taking a coordinated, inclusive and dynamic approach to developing knowledge products such as the PCCB technical paper, to which 16 capacity-building experts (from Parties and non-Party stakeholders) contributed. The technical paper and the PCCB toolkit were translated into several languages, with the support of members of the PCCB Network, to improve their accessibility; - Involving contributions from five stakeholders gathered from the call for submissions on experience, best practices and lessons learned related to improving coherence and coordination of capacity-building efforts to feed into the synthesis of these submissions; - Collating and sharing information on the capacity-building efforts of bodies under and outside the Convention and the Paris Agreement, including (1) the collaborative efforts of the ICG to update (twice) the forward-looking overview of capacity-building plans and activities of ICG members and e-booklets; (2) the coordination of the PCCB with 43 members of the PCCB Network in publishing the newsletter of the PCCB Network, releasing three episodes of the Capacity-building Stories podcast and launching the Postcard Expedition campaign; and (3) the coordination of the PCCB with lead and organizing partners in preparing summary reports on joint activities, including the Capacity-building Hub and the Durban Forum Deep Dive webinar. 	<p>Meet or exceed the baseline set in the 2022 ATPR:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 42 sessions and seven thematic days at the Capacity-building Hub - Two member-led workshops under the PCCB Network - Two series of thematic dialogues for regional climate weeks - One example of evidence of a coordinated approach to developing capacity-building resources or knowledge products - Three examples of evidence of collaborative efforts to collate and share information on capacity-building (e.g. ICG forward-looking overview, PCCB Network newsletter, Capacity-building Hub summary report)
Number and type of external activities for which PCCB members provided inputs on capacity-building-related topics and/or interacted with bodies under and outside the Convention and the Paris Agreement, upon invitation or request	<p>The PCCB attended 14 meetings and events of other bodies as participants, consultants or speakers. In addition:</p> <ul style="list-style-type: none"> - A representative of the PCCB continued to serve as a member of the expert group on action and support of the WIM Executive Committee; - Two members of the PCCB were asked to serve on the panel to evaluate the proposals and select the host of the secretariat of the Santiago network; - At the invitation of the LEG, the PCCB collaborated with the LEG and the World Resources Institute to jointly deliver an event at NAP Expo 2023 on creating a national adaptation programme and building long-term capacity for implementing the Paris Agreement. At this event, it presented three PCCB resources that support country-owned, sustainable capacity-building efforts towards implementing the Paris Agreement; 	<p>Not applicable</p>
Number and type of stakeholders (entities) with whom the PCCB directly interacted in	<p>The PCCB engaged with stakeholders as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> - It welcomed the NWP to the ICG in early 2023, thus growing the ICG to 16 members; 	<p>Meet or exceed the baseline set in the 2022 ATPR:</p>

Indicator	August 2022 to August 2023	Target for 2024
implementing its workplan	<p>- It interacted with the representatives of all 16 bodies, entities and processes represented in the ICG at ICG meetings (representatives of 66 and 75 per cent of the bodies, entities and processes represented in the ICG attended ICG 4 and ICG 5 respectively) and/or intersessionally, including in the preparation of the forward-looking overview of capacity-building plans and activities of ICG members and of the forthcoming ICG e-booklets. In addition, it engaged in bilateral discussions with the ICG representatives of and/or secretariat staff supporting the AC, CGE, FWG, LEG, NWP, SCF and TEC to explore areas of synergy and specific coordination and collaboration opportunities;</p> <p>- It encouraged contributions to its activities from PCCB Network members. More than 70 actively contributed, including 17 members who were involved in designing joint activities, webinars and workshops. In addition, Network members played a prominent role in the 4th Capacity-building Hub (27 out of 56 organizing partners were Network members) and one member was engaged at each of the thematic dialogues of the PCCB at the regional climate weeks;</p> <p>- It organized the 4th Capacity-building Hub in coordination with 56 partners, largely NGOs, United Nations and affiliated organizations, regional organizations, IGOs, research institutions, and three UNFCCC bodies, entities or processes. Of these, eight lead partners engaged more closely with the PCCB to lead the organization of the six thematic days. External experts from five organizations joined the Hub steering committee, ensuring greater coherence and coordination in mainstreaming cross-cutting issues across all thematic days and events of the Hub;</p> <p>- It opened PCCB 7 to observers. The meeting was attended by 68 representatives of 45 Parties and 23 non-Party stakeholders (representing the United Nations Secretariat and bodies, specialized agencies and related organizations, IGOs, NGOs and media), who were able to make spoken and written interventions (through an online survey);</p> <p>- It encouraged stakeholder engagement in the 2023 evaluation of the ICG through two surveys (one for ICG members and one for Parties and observers), which ran until 15 September 2023.</p>	<p>- Demonstrated interaction with all (15) ICG members</p> <p>- More than 70 PCCB Network members actively contributing to activities</p> <p>- 40 partners involved in organizing the Capacity-building Hub</p> <p>- 60 meeting observers at the annual PCCB meeting</p>
Stakeholder satisfaction with PCCB activities and outputs	<p>Stakeholders expressed satisfaction with the outcomes of PCCB efforts towards enhancing coherence and coordination of capacity-building under the Convention and the Paris Agreement, as demonstrated by the following:</p> <p>- At COP 27 and CMA 4, Parties welcomed the work of the PCCB in relation to enhancing coherence and coordination of capacity-building activities under the Convention and the Paris Agreement, including its collaboration with constituted bodies and other stakeholders in this regard (decisions 19/CP.27, para. 6, and 21/CMA.4, para. 6), as well as its continued collaboration with Parties and non-Party stakeholders on capacity-building for climate action more broadly;</p> <p>- At PCCB 7, PCCB progress with regard to enhancing coherence and coordination of capacity-building under the Convention and the Paris Agreement was widely acknowledged by representatives of Parties and non-Party stakeholders;</p> <p>- More than 90 per cent of the respondents to the annual survey of the PCCB Network stated the greatest benefit of the Network is its provision of opportunities for networking or connecting with other organizations, which is linked to the convening role of the PCCB and its efforts to enhance coherence and coordination of capacity-building activities and promote cooperation among actors;</p> <p>- About 70 per cent of the respondents to a post-event survey for the 4th Capacity-building Hub (strongly) agreed that the Hub offered an interactive space for networking. The Hub facilitated coordination on capacity-building by convening a diverse array of capacity-building stakeholders for several days of discussions.</p>	<p>Evidence of satisfaction, or at least 70 per cent favourable feedback (when quantified measures are available)</p>

B. Identifying capacity gaps and needs, both current and emerging, and recommending ways to address them

5. Table 3 summarizes the outcomes of PCCB activities across its workplan towards identifying capacity gaps and needs, both current and emerging, and recommending ways to address them. The results show satisfactory performance and alignment of achievements with targets.

6. Areas for improvement identified in the previous reporting period were addressed as follows:

(a) The PCCB has enhanced its outreach efforts related to its calls for submissions by issuing repeated announcements and reminders via multiple channels to encourage greater participation of all key stakeholder groups, in particular those that were underrepresented by submissions received in response to some previous calls. Participation by Parties in one call was not satisfactory, and across all calls further efforts would be beneficial to enhance the regional balance of submissions. To this end, the PCCB will make its forthcoming calls available on the official UNFCCC-wide submission portal and request support from UNFCCC national focal points in disseminating the calls. Regional outreach to MENA and Latin America and the Caribbean will be conducted, including via the PCCB Network, to increase contributions from these regions;

(b) With regard to providing technical products in languages other than English in response to stakeholder requests, the PCCB secured support for translating both the PCCB toolkit and the technical paper on enhancing developing ownership of building and maintaining capacity into Arabic, French and Spanish. The translated versions of the toolkit were published in March 2023 and of the technical paper in August 2023.¹

Table 3

Outcomes of work under priority area B of the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Indicator</i>	<i>August 2022 to August 2023</i>	<i>Target(s) for 2024</i>
Institutional and geographical background of partners/resource persons/external experts contributing to implementation of the PCCB workplan	<p>Close to 70 entities from a diverse range of geographical and institutional backgrounds contributed to implementation of the PCCB workplan by providing their expertise and co-organizing capacity-building events.</p> <p>Institutionally, the largest group of partners were NGOs (20 per cent), followed by United Nations agencies, international networks and initiatives, academia and research institutions (45 per cent), UNFCCC bodies, entities, processes and constituencies and IGOs (20 per cent) and national and local governments (7 per cent).</p> <p>Regionally, partner entities and external experts were located in Europe (30 per cent), Africa and Latin America and the Caribbean (20 per cent each), North America (16 per cent) and Asia and the Pacific (14 per cent).</p>	<p>At least 50 per cent representation from Africa, Asia and the Pacific, and Latin America and the Caribbean</p> <p>Diversity in institutional affiliation</p>
Number and institutional and geographical background of Parties and non-Party stakeholders engaged in the work of the PCCB through calls for submissions and expressions of interest for the	<p>In total, 37 submissions were received in response to two calls for submissions. The entities who responded were located in Europe (30 per cent), Africa (30 per cent), Asia and the Pacific (18 per cent), North America (17 per cent) and Latin America and the Caribbean (5 per cent). No submissions were received from Latin America and the Caribbean or Africa for the call on experience, best practices and lessons learned related to improving coherence and coordination of capacity-building efforts.</p> <p>The largest group of stakeholders responding to the calls for submissions was NGOs (31 per cent), followed by academic and research institutions (26 per cent), United Nations and affiliated agencies (17 per cent), governments and public entities (17 per cent), the private sector (17 per</p>	<p>Meet or exceed the baseline set in the 2022 ATPR:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 64 submissions in response to three calls - 136 expressions of interest for the Capacity-building Hub

¹ The PCCB expressed deep gratitude to PCCB Network members Climate Change Africa Opportunities, Center for Environment and Development for the Arab Region and Europe, Youth Against Global Warming Honduras and Impulsouth, as well as RCC MENA and South Asia, for providing the translations as in-kind support.

Indicator	August 2022 to August 2023	Target(s) for 2024
Capacity-building Hub	<p>cent) and international or regional networks and initiatives (17 per cent). About 12 per cent each of submissions were made from IGOs and constituted bodies under the UNFCCC.</p> <p>A total of 203 expressions of interest for the 4th Capacity-building Hub were submitted, with the most coming from NGOs (35 per cent), United Nations and affiliated organizations (19 per cent), research institutions and academia (15 per cent), IGOs (7 per cent), private sector organizations (7 per cent) and civil society organizations (7 per cent).</p> <p>Regionally, the expressions of interest were mostly from entities or initiatives based in Europe (30 per cent), followed by those located in North America (20 per cent), Africa (20 per cent) and Asia and the Pacific (15 per cent). Only 8 per cent of submissions were from organizations based in Latin America and the Caribbean.</p>	
Number and type of capacity-building-related resources disseminated through PCCB and partner communication channels, including those administered by the UNFCCC	<p>More than 80 resources were collected through PCCB activities (e.g. calls for submissions, events, PCCB Network) and disseminated via the capacity-building portal.</p> <p>More than 80 submissions were from members of the PCCB Network to the Network’s newsletter, showcasing capacity-building-related updates, publications and activities.</p> <p>Information related to some 200 capacity-building activities (planned and ongoing) of ICG members was compiled and/or updated by the PCCB and made available in the forward-looking overview of capacity-building activities.</p>	<p>Meet or exceed the baseline set in the 2022 ATPR:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 110 resources collected through PCCB activities - 80 submissions from PCCB Network members to the PCCB Network newsletter - Information on 70 capacity-building activities compiled and made available on the ICG web page
Stakeholder satisfaction with PCCB activities/outputs	<p>Stakeholders expressed satisfaction with the outcomes of PCCB efforts towards identifying capacity gaps and needs, both current and emerging, and recommending ways to address them, as demonstrated by the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> - At CMA 4, Parties welcomed the launch of the PCCB toolkit for assessing capacity gaps and needs in implementing the Paris Agreement and invited Parties and relevant institutions to consider using the toolkit to support their capacity gaps and needs assessment efforts (decision 21/CMA.4, para. 8); - At PCCB 7, Parties and non-Party stakeholders welcomed the translation of the PCCB toolkit into Arabic, French and Spanish and proposed translation into more languages to further enable its practical application; - About 95 per cent of learners who completed the PCCB–OHCHR online course on climate change and human rights (strongly) agreed that the course presents the most recent information available, with about 85 per cent stating that the content of the modules is relevant to their job. 	<p>Evidence of satisfaction, or at least 70 per cent favourable feedback (when quantified measures are available)</p>

C. Promoting awareness-raising, knowledge- and information-sharing and stakeholder engagement with bodies and relevant actors under and outside the Convention and the Paris Agreement

7. Table 4 summarizes key outcomes of PCCB activities across its workplan towards promoting awareness-raising, knowledge- and information-sharing and stakeholder engagement. The results show satisfactory performance and alignment of achievements with targets. The PCCB successfully raised awareness of capacity-building issues across a wide audience, convened a diverse range of actors through the PCCB Network and the Capacity-building Hub, and leveraged UNFCCC and partner communication channels to facilitate stakeholder access to capacity-building-related information and raise the profile of the PCCB.

8. Areas for improvement identified in the previous reporting period were addressed as follows:

(a) The PCCB standardized and simplified its processes for collecting stakeholder information and feedback across its activities through uniform registration procedures for events and activities along with regular post-event follow-up. While participation data were recorded for all PCCB events, a low response rate persists in relation to participant feedback, as noted in the second review report on the communications and stakeholder engagement strategies of the PCCB. This highlights a need for changing the approach to or diversifying the feedback collection process;

(b) The PCCB utilized a substantial number of partners’ communication channels, particularly with regard to the 4th Capacity-building Hub and the PCCB Network. However, further efforts, such as securing an outreach partner, are needed to foster regular and long-term collaboration for outreach activities;

(c) The PCCB employed innovative and diverse communication modalities, including the creation of diverse content, which has proven instrumental in enhancing the efficiency and effectiveness of its communications and outreach efforts as well as in expanding the awareness of capacity-building issues across a broad audience.

Table 4

Outcomes of work under priority area C of the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Indicator</i>	<i>August 2022 to August 2023</i>	<i>Target for 2024</i>
Total number of views across the main PCCB web pages and online products	The PCCB and PCCB Network web pages were viewed over 8,000 times. As at August 2023, the PCCB–OHCHR online course on climate change and human rights had over 23,000 enrolments and had been successfully completed by nearly 6,500 learners.	Meet or exceed the baseline set in the 2022 ATPR: - 8,000 page views - 3,000 course completions
Total number of participants in events and activities organized or hosted by the PCCB	More than 1,300 individuals attended in person the events organized or hosted by the PCCB, over 2,000 virtual participants followed the discussions live, and the recordings of the events were viewed more than 1,000 times.	At least 1,000 individual participants annually
Institutional and geographical background of stakeholders (entities/individuals) engaged or reached through implementation of the PCCB workplan	The PCCB–OHCHR online course on climate change and human rights was taken by a diverse range of learners from 187 countries (compared with 173 in July 2022), the majority being students (about 50 per cent), followed by learners from the private sector, academia, NGOs or civil society organizations, and international or regional networks. About 10 per cent of the learners were affiliated with national or subnational government entities. About 57 individuals attended the 2022 Durban Forum Deep Dive webinar virtually and PCCB events held in person were attended by around 50 participants each. For some PCCB-led activities, no participation statistics were collected, owing in part to the activities being organized externally and in part to limited human resources in the secretariat’s PCCB support team.	Diversity in regional background and institutional affiliation
Number and type of communication channels mobilized (PCCB, UNFCCC and partner channels)	More than 40 communication channels were mobilized to assist the PCCB with outreach, including: - PCCB channels: web pages, YouTube channel, mailing list and Network newsletter; - UNFCCC channels: capacity-building portal, UNFCCC Newsroom and social media, Climate Hub 360 calendar of events, UNFCCC capacity-building group on LinkedIn (administered by the Capacity-building subdivision of the secretariat) and specialized newsletters (e.g. of RCCs); - Partner channels: web pages and social media of PCCB Network members, organizing partners of the 4 th Capacity-building Hub and other stakeholders.	Meet or exceed the baseline set in the 2022 ATPR: 30 communication channels mobilized

<i>Indicator</i>	<i>August 2022 to August 2023</i>	<i>Target for 2024</i>
Stakeholder satisfaction with PCCB activities/outputs	<p>More than 75 per cent of the respondents to the annual survey of the PCCB Network were (very) satisfied with the PCCB Network and more than 70 per cent stated the greatest benefit of the Network is its function as a platform for sharing capacity-building-related resources.</p> <p>Close to 90 per cent of the respondents to the post-event survey for the 4th Capacity-building Hub (strongly) agreed that the information provided at the Hub was useful and interesting.</p> <p>More than 90 per cent of organizing partners of the 4th Capacity-building Hub who responded to a post-event survey for organizers expressed satisfaction with the implementation and outcomes of their sessions.</p> <p>Regarding the 2022 Durban Forum Deep Dive webinar, 90 per cent of respondents to the post-event survey were (very) satisfied with the event, its agenda and speakers, but expressed the wish that there had been more opportunities for interaction with the speakers and participants.</p> <p>For some PCCB-led activities, no satisfaction survey was conducted or a limited number of responses were received.</p>	Evidence of satisfaction, or at least 70 per cent favourable feedback (when quantified measures are available)

D. Taking into consideration cross-cutting issues such as gender-responsiveness, human rights, Indigenous Peoples’ knowledge, Action for Climate Empowerment and youth in managing and implementing the workplan

9. Table 5 summarizes key outcomes of PCCB activities across its workplan for addressing cross-cutting issues. The results show that the PCCB successfully addressed cross-cutting issues across its workplan activities and by far exceeded the target (50 per cent), with 100 per cent of products and activities incorporating consideration of the issues.

Table 5
Outcomes of work related to addressing cross-cutting issues under the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Indicator</i>	<i>August 2022 to August 2023</i>	<i>Target for 2024</i>
Evidence (list of examples) of addressing cross-cutting issues (i.e. gender-responsiveness, human rights, Indigenous Peoples’ knowledge, ACE, youth) in implementing the PCCB workplan	<p>The PCCB was successful in addressing cross-cutting issues across its workplan activities, including through:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stakeholder engagement: the PCCB continually interacted with entities and initiatives with a focus on cross-cutting issues through its engagement modalities (i.e. PCCB Network, ICG, participation of external experts in the steering committee of the 4th Capacity-building Hub). About 55 per cent of the PCCB Network membership consists of entities or initiatives that work on cross-cutting issues, with the largest groups being focused on education and training (over 100 members) and youth-related matters (about 60 members); - Calls for submissions and for expressions of interest: the PCCB included a question related to addressing cross-cutting issues in its call for submissions on coherence and coordination of capacity-building and multiple questions focused on cross-cutting issues in its call for expressions of interest for the 4th Capacity-building Hub. About 32 per cent of the successful expressions of interest related to mainstreaming ACE, while others indicated youth (28 per cent), gender (20 per cent), Indigenous Peoples’ knowledge (14 per cent) or human rights (6 per cent) as the cross-cutting theme; - Technical products: the PCCB–OHCHR online course on climate change and human rights includes a module on persons, groups and peoples in vulnerable situations (e.g. women, children and Indigenous Peoples) and the PCCB toolkit includes a section dedicated to gender. All technical products of the PCCB delivered in the reporting period include multiple references to gender; 	Not applicable

Indicator	August 2022 to August 2023	Target for 2024
	<ul style="list-style-type: none"> - Technical guidance and mainstreaming: with support from external experts participating in the steering committee of the 4th Capacity-building Hub, the PCCB ensured that cross-cutting issues were mainstreamed across thematic areas, a practice that will be continued in organizing the next Hub; - Thematic dialogues: the thematic dialogue at Africa Climate Week 2022 included a question designed to explore considerations for inclusive and just horizontal and vertical integration of groups such as women, children and youth, and Indigenous Peoples into NDCs; - Policy recommendations: the PCCB included elements related to integrating cross-cutting issues in its policy recommendations for the COP and the CMA in this and previous ATPRs (see documents FCCC/SBI/2021/10 and FCCC/SBI/2022/14); - Outreach materials: the PCCB Network’s Capacity-building Stories podcast dedicated an episode in 2022 to human rights and an episode in 2023 to capacity-building with Indigenous Peoples and the economic empowerment of Indigenous women and girls; - Most (90 per cent) PCCB Network member-led events either addressed one or more cross-cutting issues or had a cross-cutting issue as a stand-alone topic. 	
<p>Female to male ratio of resource persons and participants, including youth and Indigenous Peoples, involved in PCCB activities</p>	<p>An average of just over 50 per cent of resource persons for PCCB activities are women, a ratio reflecting well-balanced gender distribution. Specifically:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Regional thematic dialogue at Africa Climate Week 2022: 60 per cent female resource persons and 50 per cent female participants; - 2022 Durban Forum Deep Dive webinar: 75 per cent female resource persons and 53 per cent female participants; - 4th Capacity-building Hub: 57 per cent resource persons identified as female, 18 per cent as youth and 6 per cent as Indigenous Peoples; - PCCB technical sessions at the 4th Capacity-building Hub: session on the technical paper on enhancing developing country ownership of building and maintaining capacity and on tools and methodologies for implementing capacity-building: 50 per cent female resource persons and 47 per cent female participants; session on tools and applications for capacity-building: 60 per cent female resource persons and 37 per cent female participants. <p>For more information on gender statistics, see annex II.</p>	<p>At least 40 per cent female</p>
<p>Percentage and type of outputs (e.g. events, publications, tools) addressing cross-cutting issues</p>	<p>100 per cent of the publications prepared and events organized or hosted by the PCCB addressed at least one cross-cutting issue.</p> <p>For 70 per cent of the publications and 80 per cent of the events, one or more cross-cutting issues were the primary focus, mainstreamed or covered as stand-alone topics (i.e. in a chapter or event segment).</p>	<p>At least 50 per cent address cross-cutting issues</p>
<p>Stakeholder satisfaction with PCCB activities or outputs</p>	<p>About 95 per cent of the respondents to the survey on the PCCB–OHCHR online course on climate change and human rights stated that the content of the course is very or mostly useful and more than 90 per cent of the learners stated that they will most likely use the information acquired in their work.</p>	<p>Evidence of satisfaction, or at least 70 per cent favourable feedback (when quantified measures are available)</p>

E. Effectiveness

10. The PCCB reiterates that while the impact of its work lies beyond its direct influence and may extend beyond the time frame of reporting under its workplan for 2021–2024, indicators related to operational effectiveness and to the satisfaction of key stakeholders with the work of the PCCB are continually being used as measures of the impact and effectiveness

of workplan implementation. Table 6 contains indicators for each measure. More details are provided in the monitoring and evaluation framework.²

Table 6
Measures of the effectiveness of implementation of the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Measure</i>	<i>Indicators</i>	<i>Data sources</i>
Operational effectiveness: management of the workplan by the PCCB	<p>Timeliness, effectiveness and inclusivity of annual PCCB meetings</p> <p>Regular intersessional calls for submissions and expressions of interest</p> <p>Timeliness of publication of the ATPR and favourable feedback from the COP and the CMA thereon</p> <p>Timeliness and achievement of expected results in implementing workplan activities</p> <p>Efficiency in use (and mobilization) of resources for implementing the workplan</p> <p>Evidence (list of examples) of improved practices on the basis of findings from the results-based assessment of the PCCB communications and engagement strategies and feedback from stakeholders</p> <p>Evidence of responsiveness to emerging capacity-building needs and priorities in developing countries</p>	Status report on implementation of the PCCB communications and engagement strategies, post-event surveys, annual satisfaction surveys, PCCB meeting reports, and internal monitoring dashboards for tracking PCCB activities under the monitoring and evaluation framework
Signals of success: impact	<p>Evidence of acknowledgement or satisfaction of stakeholders regarding the impact and effectiveness of PCCB workplan activities</p> <p>Evidence (list of examples) of dissemination of PCCB publications and policy recommendations and uptake of PCCB policy recommendations of stakeholders</p>	Feedback from stakeholders on the work of the PCCB and desk research

11. With regard to operational effectiveness, the PCCB was generally successful in delivering expected outputs and outcomes towards fulfilling its mandate. In particular:

(a) PCCB 7 was successfully organized and well attended by observers. It was live-streamed via the meeting web page (where the recording is also available) and could thus be followed by interested stakeholders not registered for the meeting. Meeting documents and the report on proceedings were published in a timely manner. Decisions were reached under all agenda items;

(b) For its intersessional work, the PCCB organized 10 all-member calls (100 per cent reaching quorum) and advanced work through regular email exchanges, including reviewing and clearing documents and taking other decisions, and assigned responsibilities to the PCCB working groups for implementing activities in line with their focus. The PCCB continued to leverage the diverse expertise and background of its members to advance its work in collaboration with other bodies, at the regional level and on technical subject matter;

(c) The technical progress report of the PCCB for 2022 was prepared and circulated in adherence with the timeline. COP 27 and CMA 4 welcomed the work of the PCCB in relation to enhancing coherence and coordination of capacity-building activities under the Convention,³ including its collaboration with constituted bodies and other actors under the Convention and efforts on addressing cross-cutting issues, its monitoring and evaluation framework and outputs, outcomes, impact and effectiveness of its workplan activities, and its launch of the PCCB toolkit for assessing capacity gaps and needs in implementing the Paris Agreement;

(d) With regard to implementation of PCCB workplan activities, all activities except for the 4th Capacity-building Hub summary report (C.3) were implemented within the envisaged time frame. Owing to the comprehensive nature of the report, its length and the requirement for review and inputs from partners, the PCCB was only able to publish the summary report of the 4th Capacity-building Hub in the first quarter of the year following the

² Available at <http://unfccc.int/node/611245/>.

³ Decisions 19/CP.27, para. 6, and 21/CMA.4, para. 6.

Hub, which was later than the envisaged publication date as per its workplan (2022). Similarly, the summary report for the upcoming 5th Capacity-building Hub convening at COP 28 will be published in the first quarter of 2024 and not in December 2023 as stipulated in the workplan owing to the time-consuming nature of its preparation. All activities envisaged to be implemented through collaborative efforts were conducted in collaboration with the expected stakeholders;

(e) With a view to ensuring the efficiency and effectiveness of activities, the PCCB was successful in mobilizing resources in collaboration with stakeholders, for example:

(i) Resources and support were secured from within the PCCB Network and RCC MENA and South Asia to translate both the PCCB toolkit and the technical paper on enhancing developing country ownership of building and maintaining capacity into three United Nations languages other than English;

(ii) Expertise was drawn from the PCCB Network in forming the steering committee of the 4th Capacity-building Hub;

(iii) Support was mobilized by all bodies and entities and under processes represented in the ICG to continue to jointly update the forward-looking overview of capacity-building activities twice per year, as well as to co-produce thematic capacity-building e-booklets, which are expected to be published in time to be launched at COP 28;

(iv) PCCB Network members led joint activities, including eight webinars and two workshops;

(f) The PCCB applied its communications and stakeholder engagement strategies and systematically collected data and information on the results. Examples of improved practices related to communications include deploying innovative and diverse modalities for communications and using a combination of available communication means and UNFCCC channels to enhance the efficiency and effectiveness of PCCB communication efforts. Improved practices regarding stakeholder engagement include diversifying the modalities for and approaches to engaging with stakeholders, such as photo exhibitions and theatre performances, and engaging external experts in delivering the 4th Capacity-building Hub;

(g) Examples of PCCB responsiveness to emerging priorities and mandates related to capacity-building include enhancing access to tools and support for building capacity and raising awareness among Parties and non-Party stakeholders with regard to ACE from the Glasgow work programme on Action for Climate Empowerment by dedicating a thematic day at the 4th Capacity-building Hub to building capacities with ACE. Another example is the PCCB dedicating a thematic day to the ocean and land during the 4th Capacity-building Hub in response to an invitation from the COP to constituted bodies⁴ to integrate and strengthen ocean-based action across their workstreams;

(h) With regard to the signals of success pertaining to the satisfaction of stakeholders with the performance of the PCCB, the outputs of the PCCB were acknowledged by Parties at the sessions of the COP, the CMA and the subsidiary bodies with no concerns being raised, and the outputs received favourable feedback from Parties and non-Party stakeholders, including at the annual meeting of the PCCB, at the meetings of the ICG, at the 4th Capacity-building Hub and by PCCB Network members. In addition, the relevance of the work of the PCCB was highlighted by bodies under the Convention and the Paris Agreement, including the FWG in including the PCCB in the LCIPP second three-year workplan (2022–2024);⁵ the WIM Executive Committee in continuing to include a PCCB member in its expert group on action and support; the NWP in requesting to join the ICG; the AC in inviting the PCCB to become a regular contributor to the NAP task force; and the Chairs of the subsidiary bodies in inviting the PCCB to designate members of the evaluation panel to support the selection process for the host of the secretariat of the Santiago network.

⁴ Decision 1/CP.26, para. 60.

⁵ See <https://lcipp.unfccc.int/about-lcipp/workplan-activities>.

12. Means and experience remain limited with regard to identifying and showcasing evidence of the uptake of policy recommendations provided by the PCCB and stakeholders' familiarity with them. Building on the practice of the TEC and starting in 2022, the PCCB has begun to strengthen its outreach efforts to broaden the reach of its policy recommendations, including by repackaging the recommendations outside the framework of official reports and disseminating them through appropriate communication channels, including the PCCB mailing list and key events. The PCCB, with the support of UNFCCC national focal points, is preparing to seek feedback from stakeholders in order to assess their familiarity with the policy recommendations over time and the usefulness and applicability of the recommendations in advancing the capacity-building agenda under the Convention and the Paris Agreement. Findings from this exercise are expected to be reported in the annual technical progress report for 2024.

F. Way forward

13. The monitoring and evaluation framework, first applied in the previous reporting period, continued to be a useful means for the PCCB to monitor and evaluate the results of implementing workplan activities without placing any undue burden on the limited resources available to the PCCB. With support from the secretariat, the PCCB will continue to maintain its monitoring and evaluation efforts and make revisions, as necessary. Findings from this work will continue to be included in annual technical progress reports. The PCCB welcomes inputs and suggestions from stakeholders on further improving and enriching these efforts.

Annexe II

Progrès accomplis en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités au cours de la période considérée

[Anglais uniquement]

1. In its gender mainstreaming standard¹ the PCCB recognizes that a gender-sensitive approach to creating, developing and strengthening institutional, systemic and human resource capacity-building can foster inclusive decision-making on, delivery of and access to means and tools for implementing mitigation or adaptation action. The PCCB also recognizes that building capacity for applying gender-sensitive and -responsive approaches can lead to more effective climate policy and action.
2. With regard to implementing its gender mainstreaming standard, the PCCB continued the established practice of designating one member as its gender focal point to support the coordination, implementation and oversight of gender mainstreaming in PCCB activities. At PCCB 7, a new gender focal point was elected for a term of one year.
3. The PCCB successfully expanded its network to further strengthen the way in which gender considerations are taken into account in its activities. As at August 2023, the PCCB Network included 30 organizations with a focus on gender (compared with 23 as at July 2022 and 17 as at July 2021). Furthermore, a representative of Action for Rural Women's Empowerment, a member organization of Women Engage for a Common Future, joined the steering committee of the 4th Capacity-building Hub to ensure that gender was mainstreamed across the programme of the Hub. Women Engage for a Common Future is a PCCB Network member and part of the UNFCCC women and gender constituency. In addition, gender was mainstreamed in several other PCCB activities and products, including the regional thematic dialogue for Africa Climate Week 2022, the call for submissions on coherence and coordination of capacity-building on the 2022 and 2023 focus areas and their synthesis of submissions, and the joint event with the LEG and the World Resources Institute for NAP Expo 2023. Some degree of gender mainstreaming was also achieved for the 2022 Durban Forum Deep Dive webinar and the PCCB technical paper "Enhancing the ownership of developing countries of building and maintaining capacity for climate action". In terms of products that address gender as a stand-alone topic, the PCCB toolkit for assessing capacity gaps and needs in implementing the Paris Agreement, which contains a dedicated section on gender, was published in Arabic, French and Spanish in the reporting period and the PCCB–OHCHR online course on climate change and human rights, which contains a module on women and gender-responsive climate action, was successfully continued.
4. The PCCB further continued efforts to record and review lessons learned by other constituted bodies with regard to integrating gender into their work, including most recently at the dialogue between the Chairs of constituted bodies held on 15 June 2023 (see para. 33 of this document), where it presented its own progress and challenges. The Lima work programme on gender continued to be represented in the PCCB-facilitated ICG and its representative contributed to the contents of forthcoming e-booklets containing capacity-building resources (see para. 38 of this document).
5. As regards information-sharing, the PCCB regularly published and disseminated information on initiatives supporting development and strengthening of capacity for mainstreaming gender considerations in climate action. Examples include multiple resources shared via the capacity-building portal; the 4th Capacity-building Hub; and the PCCB Network newsletter, web page and Capacity-building Stories podcast (the episode focusing on gender mainstreaming for Indigenous women).² In addition, gender-related resources were

¹ FCCC/SBI/2019/13, annex.

² https://www.youtube.com/watch?v=GdC-o9l0t_k&t=396s (in Spanish).

shared in the three submission synthesis reports published in the reporting period, as well as during the 2022 Durban Forum Deep Dive webinar, the joint event with the LEG and the World Resources Institute at NAP Expo 2023, and two PCCB technical sessions held at the 4th Capacity-building Hub. The PCCB continued its efforts to use inclusive language across its activities and products in accordance with its gender mainstreaming standard.

6. With regard to gender balance and equal participation at PCCB events, the PCCB made considerable efforts to ensure balanced gender representation and active participation by women. At the events organized (or hosted in the case of the Capacity-building Hub) by the PCCB,³ on average 54 per cent of the speakers and moderators were female and women accounted on average for 51 per cent of the audience. At the 4th Capacity-building Hub (by far the largest event, with 48 individual sessions), women accounted for 55 per cent of the in-person audience. A total of 54 per cent of the learners who have completed the PCCB–OHCHR online course as at 31 August 2023 identified as female.

7. Post-event surveys were conducted for the regional thematic dialogue at Africa Climate Week 2022, for the 2022 Durban Forum Deep Dive webinar and for the 4th Capacity-building Hub, with the majority of the responses indicating (strong) agreement that the events had been conducted in a gender-responsive and inclusive manner in terms of format and/or organization and content. Some responses were neutral, and no responses indicated disagreement.

³ Regional thematic dialogue at Africa Climate Week 2022, 2022 Durban Forum Deep Dive webinar, 4th Capacity-building Hub, and the technical sessions “Towards country-owned capacity-building and capacity gaps and needs assessments” and “Tools and applications for capacity-building” at the 4th Capacity-building Hub.